

NOUS NE POUVONS PAS NOUS TAIRE

par Marcel MERMOZ, Président de l'Entente.

LES COMMUNAUTÉS ET L'ENTENTE

Les deux dernières réunions des responsables et délégués des Communautés ont montré clairement que la période de crise et de difficultés de toutes sortes, traversée par les Communautés, est terminée.

A plusieurs reprises, nous nous sommes rendus compte combien notre Entente Communautaire était embarrassée lorsqu'il fallait intervenir dans les Communautés lorsque se présentait un incident. Nous ne pouvions intervenir qu'à titre de conseil, d'arbitre, et il suffisait qu'une des parties en cause refuse ce conseil ou cet arbitrage pour que l'intervention de l'Entente soit inopérante. Un exemple récent nous l'a assez montré.

Il apparaît aujourd'hui que le besoin de liaison, de coordination, de soutien matériel est ressenti plus vivement par toutes les Communautés. L'Entente Communautaire peut apporter cela d'autant plus efficacement QUELLE SERA LIÉE intimement à la vie des Communautés elles-mêmes et qu'elle disposera de pouvoirs d'intervention juridiques indiscutables. La bonne foi, la confiance réciproque entre les Communautés de Travail et l'Entente Communautaire qui les fédère n'est pas suffisante actuellement. L'Entente sera toujours gênée dans son action d'arbitrage ou de défense des principes de la Communauté dans deux domaines : celui des relations humaines et celui des biens matériels.

Dans le secteur des relations humaines au sein des Communautés, le rôle de l'Entente est conditionné par l'acceptation de son arbitrage. Si l'une de ces parties refuse le contact ou l'intervention de l'Entente, cette dernière est sans moyens. En cas de dépassement de pouvoir d'un Chef de Communauté, comment l'Entente pourrait-elle agir si les compagnons ont été systématiquement écartés de la Communauté ? Il en va de même lorsqu'une majeure partie des compagnons suit une orientation partisane et extérieure à la Communauté.

Sur le plan matériel, une autre question se pose : celle de la propriété sociale et indivise des biens de production.

Ce principe, qui nous semble indiscutable, n'a pas d'assises juridiques bien solides. Pourtant cette propriété sociale existe réellement dans chaque Communauté. Elle représente des sommes parfois élevées, se monte, à Boimondau par exemple, à 58 millions et représentant 95 % du capital social. En cas de difficultés ou de défaillance, qui pourra défendre efficacement cette propriété sociale et indivise, sinon un organisme n'ayant pas D'INTÉRÊT direct à compromettre, à négliger ces biens ou à s'en emparer ?

Etant donné que la structure de la société est toujours capitaliste, la mentalité générale, les habitudes de vie sont toujours influencées par le moteur du capitalisme : le profit.

Sur les 2.281 articles de notre Code Civil, plus de 1.550 concernent les biens, l'argent, les successions, les prêts, les contrats.

Marcel MERMOZ.

(Suite page 2)

Les événements se succèdent tour à tour apaisants, horribles, inquiétants. Une angoisse nous étreint dont seule nous débarrasse la colère.

Parce que nous sommes des communautaires, nous devons parler et agir. Dire quoi ? Faire quoi et surtout comment ? C'est aux communautaires de France et de l'étranger d'en décider.

Voilà ce qu'ont fait à Valence les trois communautés fédérées dans l'Union Horlogère (qui compte 264 personnes).

1. En nous interrogeant, en passant au feu de nos principes les événements, les partis et les hommes. Quels sont ces principes sur lesquels nous sommes d'accord ?

1. Droit absolu des peuples à disposer d'eux-mêmes et cela va jusqu'à reconnaître la légitimité pour un peuple de se débarrasser d'un gouvernement ou d'une nation qui l'opprime (Algérie, Hongrie) et aussi de se défendre lorsqu'il est lâchement agressé (Egypte).

2. Respect absolu des personnes, c'est-à-dire condamnation formelle des tortures, des arrestations,

des pendaisons exercées en Hongrie et en Algérie.

3. S'interdire toujours toute discrimination, toute exclusion lorsqu'on examine un fait, un événement en fonction de ses tendances politiques, religieuses ou philosophiques et surtout ne faire aucune distinction de race, de sexe ou de nationalité.

4. S'opposer à toute manœuvre, qui ferait le jeu du capitalisme et qui risquerait de mettre la paix en péril.

5. S'opposer à toute manœuvre, à toute action qui porterait atteinte ou limiterait les libertés d'expression, de réunion et d'opinion (incendie d'immeubles, d'imprimerie, interdiction de partis, de réunions, etc.).

6. Solidarité effective envers toutes les victimes innocentes de toutes les oppressions quel qu'en soit le prétexte.

II. EN AGISSANT d'abord dans nos Communautés. A Valence, les membres des Communautés de toutes opinions (M.R.P., Communistes, Radicaux, Nouvelle Gauche) se sont mis d'accord pour lancer cet appel :

Appel à la solidarité de l'Union Horlogère (1)

En Algérie, en Hongrie, en Egypte, des enfants, des vieillards innocents sont les victimes de la folie meurtrière et partisane des hommes. Nous ne pouvons rester indifférents à ces misères.

En dehors de toute politique partisane, le Chef de Cité lance cet appel pour que chacun donne une heure de travail en faveur de ces victimes.

Nous rappelons que ce geste est conforme à notre tradition et à nos principes communautaires. La Charte des Communautés de Travail mentionne, en effet, qu'une Communauté ne doit compter aucune exclusive de quiconque, en raison de ses tendances politiques, religieuses ou philosophiques, ni faire de distinction de race, de sexe ou de nationalité.

Nous avons ensuite décidé d'appuyer l'appel du gouvernement suisse par une lettre demandant à MM. MOLLET, BOULGANINE, EISENHOWER, EDEN et NEHRU de se rencontrer à Berne pour

L'argent, récupéré à la paie du 7 décembre, sera versé à la CROIX-ROUGE pour être distribué en parties égales :

- a) pour les enfants et vieillards algériens;
- b) pour les enfants et vieillards d'Egypte;
- c) pour les enfants et vieillards de Hongrie.

Veillez donc vous inscrire au-

près des personnes qui passeront près de vous pour ce geste de solidarité humaine envers les victimes innocentes de toutes les barbaries qu'engendrent les oppressions et les guerres.

Les personnes soussignées se sont associées à cet appel et demandent à tous de s'y joindre VOLONTAIREMENT ET LIBREMENT.

mettre en accord leurs paroles et leurs actes, afin de trouver ensemble une solution à la guerre qui fait rage en Algérie, en Hongrie et en Egypte.

Nous souhaitons que les Communautaires se posent ces problèmes et réagissent. Il est temps, il est grand temps. Chaque Communauté doit trouver sa formule propre d'action et passer au crible l'action, les attitudes, les paroles de tous les partis, de tous les gouvernements qui nous conduiraient à une troisième tuerie mondiale. Nous ne pouvons pas nous taire, l'Entente doit parler et agir.

Les Communautés répondent à l'appel de l'Union Horlogère

Le Bureau de l'Entente, Fédération Française des Communautés de Travail, réuni en séance le 16 novembre, s'est associé pleinement à l'appel de l'Union Horlogère et reprend cet appel à son compte.

Le Bureau.

SCOBAT (Saint-Omer) :

« Nous sommes avec l'appel de l'U.H. et en approuvons l'initiative. Ci-joint un chèque postal du montant de la somme recueillie lors de l'Assemblée générale de la Fédération du Nord ».

SOMODEL (Drancy) :

« Les membres de la Communauté SOMODEL décident de consacrer le produit de deux heures de travail par personne, dans le courant du mois de novembre, pour le remettre par moitié au Mouvement Coopératif Hongrois dès que cela sera possible et par moitié à l'ENTENTE, en lui demandant de consacrer un numéro spécial de « Communauté » à « La Guerre et la Paix ». Ils souhaitent en outre que l'Entente reprenne contact avec le Mouvement de la Paix ou prenne l'initiative — si le Mouvement de la Paix venait à se dissoudre — de provoquer par tous les moyens la naissance d'un autre Mouvement dont les buts seraient les mêmes. »

(Il est évident que l'ENTENTE ne pourra publier le numéro spécial que demande la SOMO-

DEL et ne pourra accepter la mission dont elle l'a chargé que si toutes les Communautés l'en chargeaient).

METALUX (Besançon) :

« Suite à votre appel, nous vous confirmons notre accord complet. Dès que possible, nous vous ferons parvenir les sommes recueillies ».

COBER (Croix) :

« Nous avons étudié ensemble, au cours de notre réunion de contact, l'appel de l'Union Horlogère, avec lequel nous sommes d'accord, bien que nous pensions que la colère ne nous débarrasse pas du tout.

Nous ne voyons pas ce que nous pouvons faire au point de vue action efficace dans l'immédiat, car sur les événements précis auxquels il est fait allusion, il faudrait une solution rapide pour éviter la guerre que nous refusons d'autant plus que nous prétendons même que la Paix n'est pas seulement l'absence de guerre.

Nous souhaitons que cet appel pose, évidemment, le problème précis de la douloureuse réalité pour les pays cités, mais que cet article puisse peut-être dépasser ce cadre qui se relie à la promotion des peuples qui est fonction de la promotion de l'individu, travail de longue haleine que les Communautés ont bien compris.

Nous pensons que le devoir des communautaires est d'au moins faire passer des idées qui, si elles sont bonnes, finissent par s'imposer, qu'il faut réfléchir aujourd'hui pour pouvoir agir demain et, qu'en tous cas, les communautaires devront s'efforcer d'être des éléments de paix, ce qui implique une lutte continue et tenace ».

(Suite page 3)

LES TRAVAILLEURS
DE ROCHEBRUNE
UNANIMES
AU PRÉSIDENT
GUY MOLLET

Montreuil,
le 8 novembre 1956.

Monsieur le Président
du Conseil,

A la suite des actions de vandalisme commises cette nuit à Paris et en province contre les locaux et les militants du Parti Communiste Français, nous élevons une solennelle protestation et exigeons du Gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour que ne se renouvellent plus de tels agissements.

Quoique nous puissions penser des regrettables événements de Hongrie, ce ne sont pas des actes de violence qui permettront à la vérité de se faire jour.

Tolérer de tels déploiements d'inspiration fasciste risque de frapper, en se développant, tous les Démocrates. Nous ne doutons pas que vous en soyez conscient.

Nous vous demandons, dans le souci de sauvegarder la République, d'interdire toute démonstration fasciste.

Actualités

En publiant dans notre dernier numéro une chronique de Poznan, sous le titre « Que fut Poznan ? » (1), nous avions l'intention d'ouvrir ainsi nos pages à l'actualité politique et sociale.

La réforme polonaise, la guerre au Moyen-Orient, l'insurrection hongroise — bientôt anéantie avec une brutalité et une maîtrise inouïes — sont des événements très graves qui dépassent trop manifestement nos trop modestes compétences. Nous fermons provisoirement la rubrique d'informations que nous avions ouverte.

Nous dirons cependant ceci.

Puissent ces événements n'être pas un désastre pour le socialisme. Puisse chacun ne pas s'abandonner au désespoir, sous sa forme la plus subtile, qui est la justification des crimes commis.

Puissent tous ceux qui se nomment socialistes comprendre que, lorsque les tensions entre le réalisme politique et l'éthique socialiste deviennent conflits sanglants, c'est pour la révolte qu'il faut prendre parti; puissent-ils comprendre que c'est contre ceux qui écrasent la liberté au nom de la Liberté qu'il faut prendre parti.

Tous ceux qui ont vécu l'occupation allemande en France, tous ceux qui ont vécu la résistance française ne devraient jamais oublier que partout où meurt la liberté nous mourons avec elle, que partout où elle reprend vie nous revivons en elle.

Ceux qui justifient l'écrasement de l'insurrection patriotique hongroise par l'armée russe, au nom d'une idéologie devenue aveugle et servile, ne savent ce qu'ils font. Et cela quelles que fussent les nécessités politiques ou militaires qui commandaient cet acte. C'est à ceux dont la puissance ne sert plus que les intérêts qu'il faut laisser cette besogne. Ils s'en acquittent d'ailleurs avec un cynisme impeccable. C'est la même besogne qu'il faut laisser aux chefs du gouvernement français — qui s'en acquittent plus timidement — et qui — impuissants à définir une véritable politique arabe — sont dominés par des réactions. « Dominés par des réactions », c'est ainsi que nous définissons les réactionnaires, même s'ils paraissent impavides après avoir accumulé les fautes et les crimes. Et nous n'en finissons plus de les compter, sous toutes les étiquettes.

Nous sommes très naïfs — peut-être le sommes-nous redevenus. Il nous paraît étrange qu'au nom des fautes et des crimes qu'ont commis nos adversaires, on puisse justifier les fautes et les crimes que commettent nos amis ou que nous commettons nous-mêmes.

Il est étrange que certains, qui se prétendent animés par l'amour de la liberté de tous les hommes, trouvent des justifications à leurs propres crimes, et à ceux de leurs amis, dans les crimes que leurs ennemis commettent.

S'ils étaient animés par l'amitié pour les hommes et si leur amour de la liberté était vraiment l'amour de la liberté de tous les hommes, c'est de leur propre crime qu'ils deviendraient soudain conscients en assistant à ceux des autres. Et, après avoir surmonté leur désespoir, ils ne trouveraient plus de repos qu'en travaillant selon leurs moyens, (ceux-ci fussent-ils paraître ridicules), à la liberté de tous les hommes.

Robert VALETTE.

(1) Nous sommes heureux du démenti que les faits ont apporté aux informations que nous avions alors reproduites en post-scriptum et suivant lesquelles ce procès aurait dû se dérouler à huis-clos.

ENQUETE SUR LA PROPRIETE SOCIALE

LES COMMUNAUTES ET L'ENTENTE

(Suite de la première page)

Si l'on ajoute qu'une partie du Code du Travail s'intéresse à l'argent, aux salaires et que TOUT le Code de Commerce ne s'occupe que de biens et d'argent, on se rend compte que la plus grande partie des règles sociales et des lois concernant les biens matériels et que la base des rapports sociaux actuels n'est envisagée que sous l'angle de la PROPRIÉTÉ PRIVÉE. Comment notre principe de la propriété sociale et indivise pourrait-il ignorer ou négliger ce fait important ?

Il est peut-être temps de se rendre compte qu'une propriété sociale et collective ne peut être efficacement défendue contre les hommes qui en bénéficient que par un organisme collectif extérieur qui, juridiquement, aurait pouvoir d'intervenir. En l'absence d'une loi, conférant un statut juridique particulier à nos Communautés, nous avons pris la forme statutaire des coopératives ouvrières de production à forme communautaire. C'est un habit qui nous va bien mal.

Mais tel quel, nous pouvons utiliser ce statut pour insérer l'Entente Communautaire dans chacune de nos Communautés adhérentes. En dehors des stipulations de la règle communautaire (prévues à l'article 5 bis des statuts), juridiquement les droits et les pouvoirs des personnes dans les Communautés sont fondés sur la souscription par les personnes de parts du capital. Cette souscription n'est que symbolique dans les Communautés. Elle est en général de UNE PART (1.000 fr.) au maximum pour les compagnons et CINQ PARTS (5.000 fr.) au maximum pour les conseillers généraux (administrateurs).

En remettant à « L'Entente Communautaire » (nominativement à son secrétaire ou à son président), CINQ PARTS (5.000 francs) du capital de chaque Communauté, l'Entente Communautaire devient juridiquement membre de la Communauté de Travail et peut ainsi intervenir avec tous les droits d'un associé tant en Assemblée générale qu'au sein du Conseil général.

Pour que la participation et le rôle de conseiller, d'arbitre, d'organe de sécurité de l'Entente auprès des Communautés soient plus complets, pourquoi ne pas désigner, lors de l'élection du Conseil général ou d'administration de chaque Communauté, l'Entente Communautaire à titre de membre ? En cas de difficultés, d'arbitrage nécessaire, l'Entente disposerait ainsi, en dehors

de son influence morale, de tous les pouvoirs conférés par la loi à l'administrateur. Si un tel pouvoir avait été confié à l'Entente, par la Communauté « Le Bélier », nous n'aurions pas été aussi impuissants.

Tout cela est possible si nous voulons réellement prémunir nos Communautés contre la lente désagrégation qui nous guette du fait du milieu capitaliste, des circonstances et aussi des hommes. Tout ne sera pas réglé pour autant, mais au moins un atout supplémentaire de sécurité aura été donné aux communautaires, aux personnes, et à l'Entente elle-même.

Cela ne vaudra pas dire que le secrétaire de l'Entente assiste régulièrement aux Assemblées générales ou aux Conseils de chacune de nos Communautés. Il n'en aurait ni le temps, ni les moyens. Mais cela permettrait d'abord, à l'Entente d'être informée régulièrement de la tenue de ces Conseils et Assemblées et surtout de pouvoir intervenir avec toutes les prérogatives légales des associés et administrateurs, lorsque cela serait nécessaire.

Je ne pense pas que l'on puisse soutenir en droit que l'Entente (ou son secrétaire) ne se livre pas à une activité habituelle conforme au but de chaque Communauté et susceptible de s'y déployer. De même, on ne peut contester que l'Entente perçoive une rémunération par les cotisations.

Dans ces conditions, l'adhésion à l'Entente ne dépend que de l'agrément de chacune des Communautés cotisantes. C'est une affaire de Conseil général et d'Assemblée générale de chaque Communauté. Pour le reste, c'est-à-dire la contre-partie des parts, elle pourrait être déduite des cotisations versées mensuellement à l'Entente. NOUS RENOUVELONS DONC AUJOURD'HUI LA PROPOSITION FAITE A LA DERNIERE ASSEMBLEE D'INFORMATION DES COMMUNAUTES QUI EUT LIEU A PARIS LE 13 OCTOBRE. D'ORES ET DEJA LES COMMUNAUTES QUI EN SAISISSENT LA NECESSITE ET L'IMPORTANCE POURRONT REGLER RAPIDEMENT CETTE QUESTION POUR ELLES-MEMES. DE TOUTE FAÇON, NOUS COMPTONS LA PROPOSER A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ENTENTE DE 1957 (1).

Sans nous faire trop d'illusions, nous pensons que cette mesure simple et sûre serait un pas en avant dans la réalisation de ce qui nous apparaît comme une né-

Nous publions ci-dessous le plan d'Henri Desroche pour l'enquête sur la propriété sociale tel qu'il a été accepté par le Bureau de l'Entente et présenté à la première Journée d'Etudes sur la Propriété Sociale qui a réuni, à Paris, les représentants des Communautés de Travail.

En décembre, une deuxième

La Résolution, prise par l'Assemblée générale de juin 1956 et publiée par « Communauté », prévoit une recherche sur la propriété sociale qui peut être conçue comme suit : (approximativement d'octobre 1956 à juin 1957)

Cinq enquêtes dont chacune devrait donner lieu à un dossier documentaire (ronéotypé), à remettre, au fur et à mesure, en nombre d'exemplaires suffisants aux diverses communautés pour que leurs groupes d'études puissent progressivement y réfléchir, Desroche, Meister ou Valette pouvant se rendre, sur demande, dans chacune d'elles pour commenter le dossier, ou éclaircir ce qui peut paraître obscur.

Ces cinq enquêtes énumérées dans la résolution sont respectivement :

1°) Enquête sur le terrain (« enquête approfondie sur l'expérience des Communautés de Travail elles-mêmes et leurs différentes modalités »). En trois parties principales :

a) enquête sur la situation : mode de constitution du capital social. A qui appartient-il ? Modalités retenues pour cette affectation sociale du capital ;

b) enquête sur les aspirations : que pensent les compagnons du

cessité pour l'unité des Communautés. Les Communautés livrées à elles-mêmes, sans contrôle, sans soutien, sans intervention extérieure efficace, sont fragiles et vulnérables. Les plus fortes ne sont pas à l'abri des difficultés matérielles et surtout morales. Il est temps d'y songer : c'est une des nécessités actuelles qui s'impose à nous et que nous pouvons résoudre.

M. MERMOZ.

(1) Le Conseil Général de Boimondau, dans sa séance du 15 novembre dernier, et les Conseils Généraux de Cadréclair et Centralor, dans leur séance du 14 novembre, ont pris la décision de créer de nouvelles parts de capital pour les remettre à l'Entente.

PLAN DE L'ENQUETE

Journée, dont la date sera précisée ultérieurement, sera consacrée à l'étude du Comité d'Entreprise puisque nous savons déjà que c'est par le biais du Comité d'Entreprise que les Communautés de Travail ont rendu réelle et indivise la propriété sociale des moyens de production.

Selon le vœu des représentants

des Communautés de Travail, l'enquête sur la Propriété Sociale a commencé par l'enquête sur le terrain. Elle fut faite en octobre dans les Communautés de la région du Nord ; elle aura lieu en décembre à Niort, Besançon, Reims et Valence et en février elle se terminera à Toulouse et dans la région parisienne (1).

régime adopté ? Que préfèrent-ils ? Que lui reprochent-ils ? etc... ;

c) enquête sur les résultats : analyse des difficultés objectives déjà rencontrées, y compris éventuellement procès, litiges, etc... Et aussi deux questions :

— ce qui a été éventuellement fait pour individualiser la propriété sociale : part du travail fourni ou des apports en capital dans la ventilation de ce qui, n'étant pas réinvesti, a été réparti (exemple : prime d'ancienneté ou de fidélité...);

— ce qui a été fait pour généraliser la propriété : emprise sur le capital social de la Communauté soit d'autres Communautés (avals), soit du Crédit Coopératif (hypothèques), etc...

Analyse de quelques dévolutions de biens en cas de dissolution... La clause d'attribution à l'Entente ou à une autre Communauté a-t-elle joué ? Analyser également, le cas de départ d'un membre ou d'un groupe de membres, accompagné d'une division du capital social...

2°) Enquête historique. « Recherches historiques sur la tradition du mouvement associatif et coopératif français ».

L'enquête doit partir des premières associations et suivre l'histoire du mouvement ouvrier français. Donner des textes de statuts concrets aux différentes phases. Retrouver les considérations et discussions de groupes ou de journaux à ces différentes phases, particulièrement à celles qui ont été accompagnées d'une action juridique ou législative. Dépouiller, à cet effet, les journaux coopératifs du XIX^e siècle. Prendre quelques-unes des coopératives actuelles les plus anciennes et repérer dans leurs archives l'évolution concrète de leurs statuts. Dégager les grands tournants ou les grandes différenciations de la structure de la propriété coopérative en les replaçant dans leur contexte d'histoire sociale et ouvrière. Le tout à centrer sur la question de « propriété sociale ».

3°) Enquête juridique. En trois parties :

a) approfondissement proprement juridique de l'enquête historique. Fournir les textes juridiques de base au cours des XIX^e et XX^e siècles, mais en les replaçant cette fois dans la conjoncture proprement juridique (droit social...);

b) analyse détaillée de la conjoncture juridique présente. Partir du statut des S.C.O.P. à forme communautaire. Comment a-t-il été élaboré ? Ses relations avec le statut des S.C.O.P. Le statut des S.C.O.P. actuellement ; les efforts pour l'élaborer. Les difficultés rencontrées. Les statuts voisins : statut de la propriété des Comités d'Entreprise en particulier. Série de consultations juridiques sur les possibilités d'une propriété sociale, etc... ;

c) rétrospective sur les démarches accomplies pour obtenir un statut de la propriété sociale. L'action de Barbu à la Chambre. L'action de G. Lasserre au Conseil Economique. Dossiers à reconstituer...

4°) Enquête comparative. (Etudes comparatives sur les types de propriété sociale dans les droits ou régimes étrangers).

Etant donné le temps et les moyens réduits, on ne peut songer à faire une enquête exhaustive (histoire, situation, résultats, aspirations, etc...) sur tous les pays étrangers. On devrait en prendre seulement quelques-uns plus significatifs, soit par le nombre de leurs associations ouvrières, soit par le caractère de ces associations et l'originalité de leur propriété sociale. Par exemple :

a) Italie (assez proche de la situation française);

b) Angleterre (rôle des coopératives de consommation);

c) Danemark (rôle des syndicats);

d) Mexique (rôle d'un parti coopératif);

e) Yougoslavie (rôle d'une économie socialiste décentralisée);

f) U.R.S.S. (rôle d'une économie socialiste centralisée);

g) Israël (rôle économique d'une centrale syndicale).

Les résultats pourraient être obtenus soit par une enquête sur place, soit par rapports fournis par des spécialistes étrangers, soit par compilation de documentations existantes, soit par correspondance échangée pour demander des précisions, etc...

5°) Enquête politique.

Elle doit porter non pas sur les programmes politiques généraux comparés à ce que serait le programme politique des communautés ou coopératives. Mais sur ce qui, dans les programmes politiques quels qu'ils soient, concerne la propriété sociale des instruments de production d'une cellule élémentaire de production à forme coopérative ou communautaire. Ceci inclut soit les programmes de réforme de l'entreprise, soit les propositions concernant les rôles économiques des Comités d'Entreprise, etc...

L'enquête devrait porter à différents niveaux :

— gouvernement ;
— administration (Ministère du Travail) ;
— partis politiques divers ;
— commissions ad hoc de la Chambre ou du Conseil Economique... ;
— syndicats ;
— associations diverses, etc... (Jeunes Patrons, UCEACT, etc...) ;
— comités d'entreprises... ;
— confédération des S.C.O.P. ;
— coopératives de consommation... ;

et, à chaque niveau, déterminer :
— l'existence, le contenu ou l'absence de propositions (dans le sens de la propriété sociale) dans le programme général des organismes enquêtés ;

— leur réaction propre devant l'expérience des Communautés en matière de propriété sociale ;
— une première confrontation (tenir compte des confrontations déjà réalisées et décrites dans le journal « Communauté »).

L'ensemble du dossier devrait fournir une géographie politique assez précise des positions tenues par ce qui peut être considéré comme forces politiques ou économiques françaises...

REFLEXION COLLECTIVE SUR LES DOSSIERS RÉUNIS

Comme il l'a été au fur et à mesure de sa confection, chaque dossier ainsi réuni devrait être ronéotypé et mis à la disposition des groupes d'études des Communautés.

L'ensemble devrait donner lieu à une ou deux journées d'études à l'occasion d'une Assemblée générale. (Précédée peut-être de deux ou trois journées d'études nationales au cours de l'année, et, en tout cas, de journées d'études locales).

Les résultats de cette réflexion — interprétations, conclusions, propositions — devraient alors être réunis dans un sixième cahier qui, lui, pourrait être imprimé, peut-être comme numéro spécial de la revue et servirait éventuellement de base à une campagne dans l'opinion.

(1) Nous rappelons à tous nos camarades de la banlieue parisienne que nous sommes à leur disposition pour leur exposer en assemblée de contact les raisons de cette enquête ainsi que ses buts.

Premier rapport sur la transformation d'une entreprise patronale en Communauté

L'ENTREPRISE J.-B. DELEZENNE A ROUBAIX

« J'ai mis au point les projets de statuts et de règlement intérieur concernant la transformation que je compte faire dans les formes de mon entreprise et de la Communauté de Travail. Mais tout cela est subordonné à une confiance « unanime » qui devra être exprimée à bulletin secret par tous les membres compagnons ou pré-compagnons.

Si cette confiance est accordée (1) une association régie par la loi de 1901 donnera un carac-

tère légal à la Communauté de Travail.

Un règlement intérieur constituant la règle sera adopté en même temps.

L'économie collective faite pour les communautaires et administrée actuellement par le Comité d'Entreprise pourra être confiée à l'Association.

Une société anonyme sera créée au 1^{er} janvier 1957 et comprendra comme actionnaires l'Association, les membres communautaires

res à titre individuel et moi-même.

Je céderai chaque année à l'Association le nombre de parts que les bénéfices permettront.

Le Comité d'Entreprise subsistera, qui s'occupera des œuvres sociales de tout le personnel, communautaire ou non, comme l'arbre de Noël, par exemple.

Je précise que notre personnel doit comporter obligatoirement des non-communautaires qui ne viennent qu'en renfort, mais qui peuvent, s'ils le demandent et s'ils en sont dignes, devenir communautaires. Ils constituent aussi, en période de creux, un volant de sécurité pour les communautaires. Je précise encore que pour faire partie de la Communauté, il faut être au moins ouvrier (2) ; qu'on ne peut devenir stagiaire avant deux mois de présence, postulant après six mois de stage et compagnon après un minimum de deux ans. Le pré-compagnon est le postulant qui doit être nommé compagnon dans les six mois.

J'expliquerai tout cela en détail au début de 1957, si, comme je l'espère, ces projets peuvent se réaliser.

DELEZENNE.

(1) La confiance a été accordée à l'unanimité le 29 août.
(2) Un manoeuvre ne peut devenir communautaire.

ABONNEZ-VOUS A "COMMUNAUTÉ"

Journal « COMMUNAUTÉ » (6 N^{os} par an)

Revue « Communauté et Vie Coopérative » (2 N^{os} par an)

ABONNEMENT COUPLÉ :

un an : 1.000 francs pour la France
1.500 francs pour l'Etranger

Faites des abonnés autour de vous. N'hésitez pas à nous envoyer l'adresse de toute personne susceptible de s'intéresser à nos publications. Nous lui enverrons gratuitement un exemplaire spécimen.

Propriété collective et distribution des bénéfices

Je sais par avance qu'en écrivant ce papier je vais me faire traiter de capitaliste de bas étage et de tous les termes appropriés à ce qui va suivre.

Dans notre Communauté, la Sogetram (1), nous avons une idée peut-être un peu particulière sur la propriété collective. En effet, je pense et je dis sincèrement que la propriété collective doit être absolument effective, mais qu'elle ne doit pas pour autant être la négation des intérêts particuliers des gens qui sont dans la maison. En effet, ce que l'on reproche bien souvent aux capitalistes, c'est de faire de l'exploitation rationnelle de l'individu et de ne pas s'occuper suffisamment de son sort futur. Or, dans les Communautés, actuellement, tout au moins d'après ce que je sais et ce que je pense, non seulement nous faisons travailler les hommes pendant des années et des années au service de la Communauté pour arriver au moment où ils partent à leur rembourser la part qu'ils ont versée 10 ou 20 ans plus tôt, c'est-à-dire une somme absolument ridicule. De ce fait, la Communauté a exploité lamentablement l'individu. Pour éviter ceci, nous avons pensé dans notre Communauté — ceci n'est pas encore très bien défini — que, en définitive, la Communauté devait appartenir aux communautaires et que ceux-ci, lors de leur départ pour des raisons personnelles ou professionnelles, devraient toucher un certain capital qui serait proportionnel au capital général auquel ils ont participé à la création.

J'entends déjà les réponses qui me disent « c'est du capitalisme ». Personnellement, je ne le crois pas. Je crois que ce qui est très mauvais dans le capitalisme, c'est d'abord la possibilité qu'ont certains individus de s'adjuger la part des autres. Deuxièmement, celle qu'ils ont de profiter du nombre de leurs parts pour obtenir une majorité ou unanimité qui leur permet de faire absolument ce qu'ils veulent. Il est bien entendu que dans la Communauté tout le monde doit avoir un nombre de parts égales et que ces parts, même si elles ne sont pas complètement libérées, ne donnent pour autant aucun pouvoir vis-à-vis des autres camarades qui sont moins favorisés ou qui ont plus de difficultés à thésauriser. Je crois justement que du fait que le capital n'appartient à personne, certains individus ont perdu la notion de propriété collective. En effet, l'intérêt de l'individu n'étant pas absolument lié au capital et à l'évolution de la Société qui, à partir d'un certain moment, arrive à être statique, même sur le plan social, les communautaires ou les soi-disant tels s'en fichent un petit peu, car ils sont des ouvriers qualifiés et ils n'ont pas peur de dire : « Si ça ne va pas chez nous, nous irons ailleurs et là, au moins, je toucherai autant et en définitive je serai moins enquiné et on ne me fatiguera pas avec des problèmes qui me dépassent ».

Je connais certaines communautés ouvrières du bâtiment qui sont absolument incapables de demander à leurs membres pré-communautaires et même peut-être à leurs compagnons, ce qui m'étonnerait davantage, un effort supplémentaire pour remettre en état leurs locaux, arranger leur secteur et avoir une maison présentable. Le Chef de Communauté vous répond : « Si je veux faire travailler les gars le samedi et le dimanche pour améliorer notre maison, les gars demandent à être payés en heures supplémentaires ». Ceci prouve bien qu'en définitive les gars n'ont rien compris au problème et se désintéressent totalement de la Communauté qui, pour eux, n'est qu'une boîte qui, en définitive, ne paie pas mieux que les autres, à peu près aussi bien et en plus de ça il y a les enquinements, et même l'insécurité car souvent les Communautés sont bien fragiles. Le gars n'étant pas directement intéressé à la propriété de la maison d'une manière financièrement intéressante pour lui, le gars dans le fond s'en fout. Je crois qu'il est très mauvais de désintéresser l'individu ; il ne faut pas jouer les saints, nos gars peuvent être des saints pendant un an, deux ou trois et puis se fatiguer, avoir des besoins financiers personnels, avoir peur de l'avenir et penser que le jour où ils seront à la retraite et s'ils ne touchent alors qu'une retraite de salarié de la Sécurité sociale, ils ne pourront que crever de faim, alors que, au contraire, s'ils travaillaient dans une maison qui leur appartient ou qui appartient à plusieurs, mais sous forme capitaliste, ils arriveront, à leur retraite, à avoir une certaine sécurité.

Je pense qu'il n'est pas absolument incompatible de penser communauté, de penser gestion démocratique à l'intérieur de la maison et en même temps penser que les bénéfices de la maison ne doivent pas être perdus pour tout le monde, mais au contraire distribués à part égale sans tenir absolument compte de la voie hiérarchique à l'intérieur de la maison, car si le gars est simplement balayeur, ouvrier ou directeur, il ne fait que son travail et il est rétribué pour et on peut penser qu'à tous les échelons il fait son travail avec le même cœur. Donc, en définitive, à la fin de l'année, les bénéfices de la maison doivent être distribués sans que la part de responsabilité n'intervienne. La rémunération de la responsabilité est rémunérée mensuellement par la voie hiérarchique. Je pense qu'une partie tout au moins de la rémunération en bénéfice doit être bloquée en capital pour permettre une trésorerie plus facile de la maison et en même temps prévoir l'avenir pour les camarades qui, un jour, partiront de la Communauté.

Je ne développerai pas davantage ici le sujet que j'ai abordé. J'espère que des camarades me répondront et ce n'est pas parce que je ne serai pas de leur avis que nous ne pourrions pas en discuter le plus aimablement du monde, si nous avons le plaisir de nous rencontrer, ce qui, j'espère, ne saurait tarder.

A bientôt tous, salut.

GALERNE.

(1) Société Générale de Travaux maritimes et fluviaux — plus connue sous le nom « d'Hommes-Grenouilles », quai de la Rapée, Paris.

"Le socialisme coopératif" de Bernard Laverne

B. LAVERNE. *Le Socialisme Coopératif. Exposé des faits et doctrine.* Paris, P.U.F., 1955, 72 pp.

Ces rôles « socialistes » du dispositif coopératif sont précisément ceux pour lesquels B.L. présente ici un bref, mais insistant plaidoyer. Reprenant et prolongeant les données analysées dans ses précédents ouvrages (*Ordre Coopératif*, 1926 ; *Régies Coopératives*, 1927 ; *Révolution Coopérative*, 1949), l'auteur dégage une nouvelle fois l'importance du type coopératif, dit « Régies Coopératives » qui serait pour la production et à un niveau semi-public, ce que les coopératives de consommation classique sont pour la consommation et au niveau de l'initiative de collectives privées.

La description des secondes est illustrée par un rappel de la célèbre efficacité de la Kooperative Forbundet suédoise, offert ici en exemple (p. 8-20).

La présentation des premières se fait d'autant plus persuasive que l'auteur y aperçoit la solution

au vieux problème du réglage coopératif de la grande industrie demeurée inaccessible à l'emprise, tant des sociétés coopératives de consommation (retenues dans l'industrialisation des biens de consommation) que des sociétés coopératives de production (dont le domaine demeure, sauf exception, celui de la petite et moyenne entreprise et dont le mécanisme jugé par B.L. trop « corporatif » serait « sans rapport aucun avec l'édification du socialisme coopératif » (p. 9). Au contraire, « ces sociétés nouvelles (les Régies Coopératives), ne sont autres que le type industriel de la grande entreprise coopérative. Elles sont à l'industrie ce que sont pour le commerce les plus vastes magasins de gros coopératifs. » Les exemples en sont empruntés pour la plupart aux pays étrangers : Belgique (Crédit Communal de Belgique, Société Nationale des chemins de fer vicinaux, Société Nationale des habitations à bon marché), Angleterre (régies coopératives de distribution d'eau, régie coopérative du port de Londres). En Fran-

Réponses à l'appel de l'Union Horlogère

(Suite de la première page)

RÉSOLUTION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ BOIMONDAU SUR LES ÉVÉNEMENTS ACTUELS (13/11/56)

« Les membres des syndicats C.G.T., C.F.T.C. et du M.L.O. de la Communauté de Travail Boimondau, réunis en Assemblée le 13 novembre 1956, pour étudier ensemble les problèmes posés tant sur le plan national qu'international, par les actuels événements de Paris, d'Algérie, de Hongrie, et d'Égypte :

- 1°) Réaffirment qu'ils demeurent fidèles au principe affirmé par la Règle de la Communauté de Travail, c'est-à-dire : « La Communauté se définit comme une œuvre collective qui ferait le jeu du capitalisme et qui risquerait ainsi de mettre la paix en péril. Elle s'oppose également à toute action qui porterait atteinte ou limiterait les libertés d'expression, de réunion ou d'opinion ».
- 2°) Condamnent l'action du gouvernement Guy Mollet interdisant la manifestation populaire de la place de la République, à Paris, au cours de laquelle trois ouvriers ont été tués par la police.
- 3°) Condamnent les incendies de permanences et d'imprime-

ries, d'organisations ouvrières et les violences exercées sur les personnes à l'occasion de ces agressions.

- 4°) Condamnent et reprouvent l'intervention de l'armée soviétique en Hongrie et demandent que des observateurs des Nations Unies se rendent sur place pour organiser de libres élections afin que le peuple hongrois se prononce librement sur son sort et non sous la menace de tanks et de bombes soviétiques.
- 5°) Condamnent l'intervention des gouvernements occidentaux qui ont fourni des armes, des directives, des hommes à la réaction hongroise et lui a ainsi permis d'exploiter le légitime mécontentement du peuple contre son gouvernement.
- 6°) Condamnent l'intervention armée de la France en Algérie et demandent que des élections libres, sous l'égide des Nations Unies, laissent aux Algériens le soin de décider librement et démocratiquement de leur sort.
- 7°) Les membres de la Communauté Boimondau se déclarent solidaires de toutes les victimes de toutes les agressions et de toutes les guerres

qui ont lieu tant en France qu'en Algérie, qu'en Hongrie, qu'en Égypte. Ils s'engagent à manifester leur solidarité par des collectes en faveur des victimes de l'arbitraire du gouvernement français, comme des victimes des interventions armées en Algérie, en Hongrie et en Égypte.

- 8°) Condamnent comme une atteinte grave, mettant en péril la paix du monde, l'intervention en Égypte des gouvernements français, anglais et israéliens. Ils stigmatisent particulièrement le gouvernement français qui vient de déshonorer notre pays en violant cyniquement les principes de la Charte des Nations Unies.
- 9°) Souhaitent que l'Organisation des Nations Unies soit plus efficace et que les gouvernements de France, d'Angleterre, des États-Unis, de l'Inde et de l'U.R.S.S. répondent favorablement à l'appel du gouvernement suisse pour se réunir afin de prendre ensemble des mesures pour préserver la liberté et la Paix.
- 10°) Tiennent absolument à ce qu'aucune exploitation partisane soit faite de leur résolution. Ils demandent qu'elle soit publiée intégralement et entendent user des droits que leur confère la loi pour toute publication erronée ou incomplète de cette résolution ».

★ ★

C.B.D. (Boulogne-sur-Mer).

« Le mercredi 7 novembre, le Conseil de la Communauté a décidé que nous nous associerions aux appels lancés pour la Hongrie sous la forme d'un versement de deux heures de travail ; une enveloppe a circulé et chacun y a mis sa contribution.

Cependant nous pensons que l'Appel de l'Union Horlogère est plus complet que le nôtre car il tend à aider toutes les victimes de toutes les oppressions ; c'est pourquoi nous nous rallions très volontiers à la proposition de Mermoz, et nous demandons que les sommes réunies dans les Communautés soient envoyées globalement à la Croix-Rouge par l'Entente Communautaire pour être employées par tiers.

Tout en étant d'accord avec les principes généraux développés par cet appel, nous nous permettons de faire au sujet de l'Égypte une remarque sur sa qualité d'État agresseur.

Si, en effet, la France et l'Angleterre peuvent être qualifiées d'agresseurs vis-à-vis de l'Égypte, il ne peut en être de même au sujet d'Israël, car l'emploi de certaines méthodes, qui ne sont pas absolument la guerre, les campagnes d'excitations, les attentats sont néanmoins des actes qui y conduisent, et peuvent faire que la nation « agresseur » soit en fait moralement plus ou moins l'agresseur ».

Un événement de grande importance ?

DÉCLARATION DU BUREAU DE LA C.G.T.

Voici les passages essentiels de la déclaration du bureau de la C.G.T. :

« Un certain nombre d'organisations appartenant à la C.G.T. ont pris, à propos des événements de Hongrie, des positions différentes.

« Quelques-unes d'entre elles ont sollicité le bureau confédéral pour que la C.G.T. en tant que telle adopte leur position.

« Le bureau confédéral tient à préciser que rien dans les statuts de la C.G.T. n'interdit à une organisation confédérée d'avoir, sur un point particulier, une opinion propre alors qu'une autre organisation a le même droit d'émettre une opinion contraire.

« A propos des événements de Hongrie, satisfaire à la demande de certaines organisations confédérées de prendre position en faveur de leur point de vue aurait abouti à mettre la C.G.T. en opposition avec d'autres organisations confédérées.

« Cela serait contraire à l'esprit des statuts de la C.G.T., et notamment à leur préambule...

« ...Notre rôle et notre devoir est de conserver à la C.G.T. son caractère d'organisation ouverte à tous les salariés, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses...

« ...Le devoir de chacun est de faire que la C.G.T. demeure une grande organisation d'unité où nul ne soit inquiété pour l'expression de ses opinions ou dans l'exercice de ses libertés politiques ou religieuses en dehors des syndicats.

« Toutes les positions prises jusqu'alors par les organismes réguliers de la C.G.T. (congrès, C.C.N., commission administrative, bureau) se sont inspirées de ce souci d'union des forces ouvrières et du maintien de l'unité dans nos rangs...

« ...Depuis le début de l'année, 274.000 adhérents nouveaux sont venus grossir nos rangs. Nous devons veiller à ce que ce mouvement d'adhésions se développe.

« L'indépendance laissée à chaque organisation membre de la C.G.T. dans le cadre souple des statuts de cette dernière lui permet de prendre une position conforme à l'opinion de ses adhérents. Nous souhaitons que partout où cela sera fait ce soit avec le souci de maintenir solidement les liens de fraternelle collaboration entre tous les syndiqués et la cohésion dans l'action que nous avons à développer...

ce, la seule régie coopérative existante est la « Compagnie Nationale du Rhône » qui, malgré « sa forme assez hétérodoxe », se trouve cependant conforme aux principes coopératifs, puisque « elle n'a pour membres que des usagers des richesses du fleuve », et que son but est de vendre l'électricité à ces usagers au prix coûtant, sans rechercher un bénéfice (p. 41-42). Ce sont des cas, des exemples, qui, selon l'auteur, manifestent une indéniable possibilité ouverte au développement coopératif.

L'existence de cette possibilité amène l'auteur à prendre parti énergiquement dans les controverses théoriques sur les « étapes » ou les « secteurs » de ce développement. Contre Ch. Gide, il récusé l'hypothèse d'un développement par accumulation et conquêtes progressives : « De grandes entreprises qui, dans nos économies nationales, ont un rôle capital, ne pourront être coopératisées que si les pouvoirs publics en décident ainsi » (p. 52). Mais cette intervention du pouvoir public ne lui paraît pas pour autant devoir créer un secteur public ou étatique, congénitalement extérieur et étranger au « secteur coopératif » délimité minutieusement par Fauquet, contre lequel, nettement et amicalement, l'auteur prend de nouveau position : « la thèse du

Dr Fauquet revient purement et simplement à couper les ailes à la coopération... » pour ma part, je ne vois pas comment une action puissante pourrait être menée si elle n'est pas illuminée par une vaste pensée d'avenir, par une grande espérance » (p. 53). Cette espérance est celle d'un nouveau secteur économique conquis par la régie coopérative « qui a déjà fait entrer la coopération dans les grandes industries dans le domaine du réel et qui, demain, poursuivra victorieusement sa route » (p. 54).

Ce qu'il y a d'extra, voire d'anti-étatique, dans le socialisme coopératif, conduit B.L. à dénoncer le découpage fait au profit du secteur étatique par l'Alliance Coopérative Internationale elle-même dans son Congrès de Prague en 1948 (p. 57-58), et à déceler un véritable défaitisme coopératif dans la politique travailliste de nationalisations. Le type optimum de nationalisation demeure en effet pour l'auteur celui de la nationalisation industrialisée, avec sa gestion tripartite telle que proposée dès 1919 par le Conseil économique du Travail, commission constituée alors par la C.G.T. (p. 65-66), et dont la « régie étatique » mise au premier plan par la législation française ultérieure n'est qu'une « greffe faite sur le grand arbre que constitue l'État ».

Pages stimulantes où pour son compte, le point de vue du coopérateur de production se permet de relever une certaine contradiction, à la suite du diagnostic pénible émis sur son type coopératif : « visant l'obtention du profit maximum en faveur de leurs membres et non l'abaissement du prix de revient, ces sociétés sont sans rapport aucun avec l'édification du socialisme coopératif... » (p. 9). C'est nous qui soulignons ce diagnostic radical. Mais s'il devait être pris à la lettre, comment assurer aux travailleurs, donc aux producteurs, cette participation à la gestion prévue comme nécessaire aux régies coopératives elles-mêmes pour assurer « l'abolition du salariat » ? La « coopérative de main-d'œuvre » préconisée par B. L. ou la « commandite ouvrière » également mentionnée par lui ne sont pas les seules formes de travail associé susceptibles d'intervenir dans le tripartisme gestionnaire du socialisme coopératif. Et dans l'éventail des schémas possibles, l'expérience de la coopération de production, en tant que telle, ne serait certainement pas sans fournir une contribution originale, moyennant étude de ses modalités d'insertion.

H. D.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS

LE PROBLÈME DES SALAIRES

A LA S.C.O.B.A.T. ⁽¹⁾

Lors de la visite que nous venons de rendre aux Communautés du Nord, à propos de l'enquête sur la propriété collective, nous avons trouvé certaines Communautés enfermées dans le fameux dilemme « Egalité ou hiérarchie des salaires ». (Dans toutes les Communautés d'une certaine taille, après diverses crises, on adopta l'échelle des conventions collectives).

C'est sans doute parce que l'organisation du travail y est bien faite et la division du travail bien développée qu'à la S.C.O.B.A.T. ce problème paraît se poser de façon si sérieuse. Aussi avons-nous choisi de l'exposer tel qu'il s'y présente. Avant de le faire cependant, nous aimerions communiquer à nos camarades les conclusions que, relativement à ce même problème, Albert Meister tire de son enquête sur la première Cité Castors de Bordeaux (2). « Le problème de la différenciation des salaires ne peut se résoudre que par sa négation — l'égalitarisme — ou par l'adoption des échelles des conventions collectives. Toutes les dispositions intermédiaires — et c'est là un aspect de l'histoire des Communautés de Travail — ne sont que des demi-mesures engendrant des conflits et préparant le recours final aux canons de la société globale ».

La raison, je le crois, en est simple. Il n'y a point d'autorité chez nous qui soit assez forte pour faire accepter une échelle différente (si juste puisse-t-elle être) de celle de la société dans laquelle nous vivons.

Je ne crois pas, en outre, que l'égalité des salai-

res soit juste. Mermoz, Belmas, Riby ont souvent exprimé la même opinion. Ceci dit, qu'il fallait redire — car à la S.C.O.B.A.T. on se trouve en présence d'un égalitarisme larvé — je crois, je sais que l'inégalité, c'est la porte ouverte à tous les abus.

Mais je crois que l'égalitarisme (certains l'identifient si parfaitement à « Communauté » que sa hiérarchisation correspondit pour eux à sa mort), je crois que l'égalitarisme est le refus de courir les risques qu'une société humaine doit courir, je crois que ce refus condamne à mort ces petites sociétés ouvrières de travail aussi sûrement que la peur des risques à courir dans la rue condamnerait un homme à la claustration, à l'inertie totale. Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas de précautions à prendre ni que l'on doive « vivre dangereusement ». Par essence, la vie est dangereuse et une certaine sécurité est essentielle à toute vie humaine. Mais je crois qu'un certain risque lui est aussi essentiel. Et c'est sous ce nom de risque que je range une véritable hiérarchie des salaires, pour les Communautés de Travail. Si j'en avais le temps et la place, c'est sous ce même nom de risque essentiel que je rangerais celui de l'autorité. Qui refuse de courir le risque du pouvoir — très précisément, c'est l'abus de pouvoir — n'est pas fait pour assumer ce pouvoir. Et les sociétés ou les groupes qui veulent se garantir de tous les risques que présente l'exercice du pouvoir se condamnent à la peur de les affronter, pour bientôt les subir sans pouvoir les accepter.

R. VALETTE.

En octobre 1954, à la S.C.O.B. A.T. et, après discussions, les salaires furent fixés à 140 fr. 60 l'heure pour les plus bas, à 165 fr. 50 pour les plus hauts, soit une échelle de 1,10.

En octobre 1955, le Conseil d'administration proposa une nouvelle échelle de 1,37. C'est en ces termes qu'elle fut présentée à l'Assemblée des Compagnons.

« A cette assemblée nous discuterons ensemble le problème de la rémunération au sein de la Communauté.

Problème délicat qui nous touche personnellement et touche notre vie familiale. Ce point n'a jamais été vu à fond, et par suite de l'effort qui nous a été demandé, il est survenu des divergences de vue (voir les réactions des uns et des autres) qui, bien que chacun s'en défende, ne pouvaient se résoudre que par une différence dans la rémunération, car nous sommes humains, et s'il n'y avait cela, il n'aurait un j'm'enfoutisme, déjà apparent chez certains, ce qui serait catastrophe pour notre entreprise.

Or, nous n'avons pas le droit de laisser se créer un état d'esprit néfaste, le rendement s'en trouve diminué et l'évolution de l'entreprise retardée, nous portons tous des responsabilités communes; remboursement des emprunts, qu'il est temps de faire (la propagande qui se fait autour de nous, devant cesser rapidement pour ne pas devenir dangereuse). Assise de la Communauté sur le plan commercial et financier, investissement obligatoire (pour améliorer nos prix et faciliter notre travail) et également témoignage extérieur d'une entreprise viable, mais témoin, et pour qu'elle soit témoin, nous avons pensé au Conseil d'administration un programme en trois étapes :

1°) Amélioration des salaires, et hiérarchie légère mais juste.

2°) Diminution de l'horaire et maintien du salaire (1^{re} étape 48 heures).

3°) Comité d'Entreprise (avec fonds) avec service social ayant la préoccupation de l'avenir (vieillesse) des compagnons et autres. Mais ces étapes demandent un effort commun, qui doit être rétribué; si nous payons nos responsables 150 francs de l'heure, nous en aurons pour 150 francs, de même pour les compagnons, nous aurons un travail égal au salaire. Nous savons qu'il faut chez nous un autre idéal, mais le naturel reprend toujours le dessus, et nous en arrivons à ces résultats.

Vous avez ici en dessous la proposition du C.A. qui a pris comme critères :

(1) Menuiserie du Bâtiment — Saint-Omer (Pas-de-Calais) 15 travailleurs.

(2) Cf. page 6. « La Cité Castors de Bordeaux donne naissance à une Communauté de Travail ».

1°) Responsabilités, gestion et production.

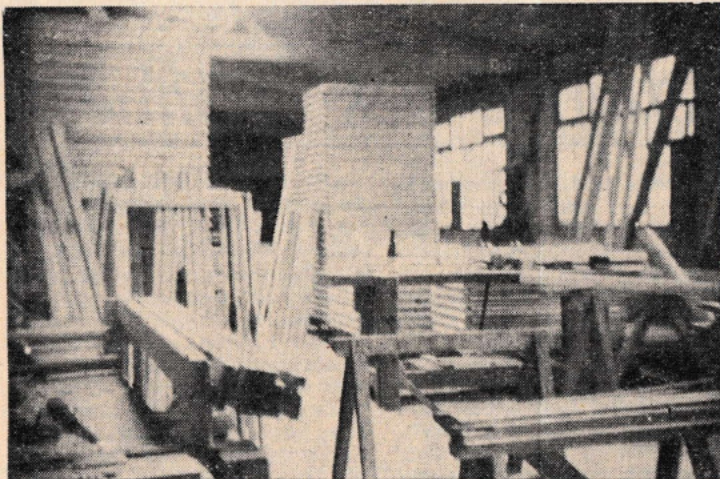
2°) Qualification professionnelle.

3°) L'efficacité dans la production.

Ceci n'est qu'une proposition, l'on peut ne pas être d'accord sur les critères retenus, et le C.A. en est conscient (si nous n'avons pas retenu le point familial, c'est que nous pensons que les Allocations familiales sont faites pour cela, et cette bagarre est à faire sur un autre plan) mais c'est une étape dans la gestion, car l'Entreprise c'est le moyen pour les compagnons, qui doit permettre de vivre mieux, d'avoir des salaires permettant un épanouissement plus grand; seulement ceci sera valable si économiquement nous tenons et nous défendons devant la concurrence et les difficultés économiques du moment. Ceci regarde chacun où il se trouve et à sa place.

Voici la proposition :

X...	155
X...	160
X...	160
X...	170
X...	175
X...	181
X...	186
Chef de Communauté	213



L'ATELIER ACTUEL

ce qui donne une échelle hiérarchique de 1,37 par rapport à celle actuelle de 1,10.

Comme comparaison dans le régime, nous ne connaissons qu'un exemple d'une Entreprise ou un P3, menuisier complet, gagne, augmentation comprise, 152 frs soit pour une période de 48 heures une moyenne de 158,50.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réfléchir et remettre par écrit sur la feuille jointe, votre accord, ou votre contre-proposition, avec explication à l'appui ».

Le Conseil d'Administration.

3°) Que le problème salaires soit l'affaire dans l'avenir du Conseil d'Administration (dans le cadre d'une réorganisation de l'Entreprise) qui seul peut le définir, aidé par les responsables techniques ».

★

Voici quelques-unes des réponses qui lui furent faites. Elles sont caractéristiques d'un état d'esprit que nous connaissons trop bien.

« Dans une Communauté, une vraie, tous les hommes qui la composent n'ont pas le droit d'aller à l'envie des uns et des autres, Personne ne doit être jaloux de son voisin, de son camarade de travail et dans une vraie Communauté, il n'y a pas de fainéant, de tireur au flanc.

Tout le monde est responsable, et responsable de la Communauté. Que ce soient le responsable général qui veille sur tout un ensemble, le responsable d'atelier qui reçoit les clients, qui fait les plans et que ce soient les compagnons d'atelier ou ceux de la pose qui travaillent honnêtement, tous portent un fardeau, tous ont l'ambition de bâtir quelque chose de viable, tous font des sacrifices quand la Communauté l'exige, alors pas de parti-pris.

Je demande un salaire égalitaire pour tous, pas de hiérarchie, salaire permettant à tous de nour-

Je pense à une prime d'encouragement car elle serait votée et estimée par les compagnons en signe de reconnaissance et d'encouragement à vouloir faire avancer, et je pense que cela pousserait tout le monde à s'améliorer. Donc les salaires pourraient varier. Plus enfin 2 francs de prime d'ancienneté à tous les compagnons entrés à la S.C.O.B.A.T. dans les cinq premières années en marque de reconnaissance pour les efforts qu'ils ont dû fournir pour lancer l'Entreprise ».

X...

★

« Proposition de salaires.

1° Base à établir par le C.A. et mettre en accord avec l'Assemblée de Contact. Base : 100 = 146 francs.

Responsable général : présentation, habillement, déplacement, frais	6 points
Responsabilité, rapport avec l'extérieur et travail en hors d'heures qui ne peut se contrôler	8 »
C.A. gestion administrative	1,5 »
	15,5 »

Chef d'atelier : responsabilité des travaux, études et recherches



NOUVEAUX ATELIERS EN CONSTRUCTION

rir sa femme et ses enfants ou sa mère, en un mot tous ceux qui composent un foyer.

Salaire P 3 du Bâtiment augmenté par la Communauté si celle-ci peut le faire ».

X...

★

« Ne voulant pas en désavantager quelques-uns au profit des autres, je me rapporte donc à ce qu'il avait été dit à l'Assemblée générale ».

X...

★

« Je suis pour la hiérarchie des salaires, sauf dans certains cas où il existe une différence de prix très minime (quelques francs).

Il me semble juste qu'un chef d'entreprise touche un salaire supérieur à celui d'un simple manoeuvre.

La même chose se produit d'un compagnon à l'autre, la différence n'est sûrement pas si grande, mais elle existe ».

X...

★

« Propositions question salaires et prime d'ancienneté. Pour l'ensemble des compagnons, s'en référer au tarif syndical ».

X...

★

« S'en référer à la déclaration faite à l'Assemblée générale à ce sujet. Statu quo sur position actuelle ».

X...

★

« Proposition de salaires (que je présenterai avec explications, si nécessaire) :

— Salaire du directeur : sans changement actuellement, primes comprises, sauf ancienneté.

— Chef d'atelier et de pose : même salaire fixe : 170 fr. l'heure, plus prime d'encouragement :

— Chef d'atelier : 12 fr. l'heure.

— Chef de pose : 10 fr. l'heure.

— Prime d'encouragement pour la direction, comprenant directeur, chef d'atelier et de pose.

pour améliorer le travail

Chef de pose : responsable travaux

Administrateur : gestion administrative ..

Commission de contrôle et Service social

Pour tous, salaire de base égal, plus par enfant à charge

Je propose salaire de base établi pour tous les compagnons; pour cela obligation pour les responsables de veiller à ce que le travail soit bien fait et que les temps établis soient normaux pour la fabrication. A ce moment, si un ou plusieurs compagnons ne suivent pas, à eux de faire remarquer et à semoncer si nécessaire sur l'heure.

Je ne donne pas de point supplémentaire aux responsables pour achat de livres ou pour s'approfondir par études. Si l'on juge qu'il faut tel livre ou documentation, il faut le faire aux frais de la Communauté qui en restera propriétaire et le mettra au service de tous. Pour études et pour cours, si la Communauté juge bon d'envoyer des gars pour se spécialiser en stage, elle fera de même ».

X...

★

On comprend que nulle solution n'ait pu être trouvée, et combien il est difficile de le faire.

On voit combien sont épuisants et douloureux les efforts que fait un groupe pour s'imposer une hiérarchie et une structure, et pour les accepter. Et, si l'on a vécu quelque temps dans ce groupe, on comprend combien sont vains les blâmes comme les louanges moralisateurs, que les uns et les autres s'adressent à ceux qui veulent créer une hiérarchie, ou qu'ils le fassent à ceux qui refusent qu'elle s'instaure.

Mais on comprend mieux encore qu'un groupe risque d'être stationnaire qui ne sait résoudre ce problème, de la seule façon qui soit permise.

R. V.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS

A L'AVENIR DES CHARPENTIERIS DE NIORT

(Deux-Sèvres)

ÉTUDE DE SITUATION

Au terme de cinq années d'activités, nos camarades de L'Avenir des Charpentiers de Niort (40 travailleurs) ont entrepris en commun une étude sérieuse sur la situation de leur Communauté.

Nous sommes heureux de publier ci-dessous les conclusions de leur étude, dont le schéma était le suivant :

Buts et moyens de la Communauté.

Conditions économiques, activités et résultats de l'entreprise.

Conditions d'exploitation et réalisations.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, trois réunions ont eu lieu les 18, 20 septembre et 2 octobre, groupant J. Seguin, R. Dufourd, R. Jousse- lin et H. Boreau pour étudier la situation de la Communauté et les possibilités qui nous sont offertes dans l'avenir immédiat et à plus longue échéance.

Après étude du rapport présenté par René Jousse- lin et échange de vue, le Conseil Industriel soumet les conclusions suivantes aux membres du Conseil d'Adminis- tration :

Depuis notre constitution

— Nous avons travaillé dans des conditions économiques en ex- pansion, mais difficiles (hausse continue des matières et des salaires, concurrence active, prix plafond pour la construction et jeu imparfait des formules de ré- vision).

— Nous disposons d'un outil de travail convenable en grosses ma- chines mais insuffisant en petites, machines et outillage portatif. Les locaux sont trop étroits et mal adaptés.

— Le personnel est de valeur professionnelle moyenne et sou- haiterait s'améliorer.

— Notre organisation, passable, doit pouvoir être grandement améliorée par une meilleure utili- sation de ce qui existe.

— Nos activités sont diverses (% du chiffre d'affaires en 1955) :

— bâtiment : 78 % ;
— ébénisterie et agencement : 18 % ;
— bricolage : 4 % ;

et l'organisation de la production pose des problèmes bien particu- liers (travaux de série et à l'uni- té).

— Notre situation commerciale est favorable tant auprès des pro- fessionnels du bâtiment qu'à l'ex- térieur.

— Par contre, notre situation financière est difficile du fait de notre départ sans capitaux, de l'extension continue de notre

production, des gros investisse- ments effectués, de la politique économique financière gouverne- mentale.

— Socialement, la Communauté semble en avance sur les autres entreprises du bâtiment par les avantages offerts au personnel et l'essai de gestion collective qu'elle représente, mais toutefois nous sommes loin de la réalité commu- nautaire (propriété, gestion, pro- motions collectives).

— Enfin, les salaires sont fai- bles dans notre corps d'état, et notre horaire de travail trop long ne permet pas au personnel de pratiquer des activités culturelles.

En définitive donc, des difficul- tés très réelles nous gênent et nous gêneront très longtemps dans l'œuvre de consolidation éco- nomique et communautaire de no- tre société.

Ce que nous pouvons faire

se situe sur deux plans :

1°) à **longue échéance**, les pré- visions sont assez difficiles à faire devant tenir compte des ten- dances techniques de la profes- sion (préfabrication, matériaux nouveaux, etc...) des objectifs ré- gionaux et départementaux, du plan d'expansion économique ré- gional à l'étude. Nous devons, cependant décider dès mainte- nant que nous restons tels que nous sommes (poyvalents en ac- tivités bois) ou que nous nous spécialisons (entreprise de pose ou fabrication de série).

Il nous faut, dans ce domaine, rechercher en permanence toute documentation pour « être à la page » et prévoir et organiser no- tre évolution nécessaire avant d'être dépassés.

2°) **dans l'immédiat**.

Il paraît utile de faire « tes- ter » la Communauté par un Con- seil en Organisation de la Confé- dération des SCOP qui nous don- nera un bilan plus impartial et objectif sur l'outil, l'organisation et le personnel à tous les éche- lons, ce que nous ne pouvons nous-mêmes faire.

Nous devons continuer d'amé- liorer ce que nous possédons :

- les locaux** peuvent être agran- dis par extension de la couver- ture en éléments récupérables et déplacement de cloison ;
les hangars de stockage peu- vent être regroupés dès que nous disposerons du terrain voisin au 147, Av. de Paris ;
- l'équipement**. Notre souci con- stant doit être d'utiliser les moyens matériels pour éliminer tous déplacements, tous gestes inutiles, de remplacer la prati- que « manuelle » chaque fois

que la machine ou l'outillage est plus rentable.

Ainsi, compte tenu de l'agran- dissement de la surface dont nous allons pouvoir disposer, il faut :

- se documenter sur les ateliers modernes de menuiserie (lo- caux, équipement, etc...) ;
- repenser l'implantation des machines ;
- rechercher le petit matériel existant et juger de son utilité pour nous-mêmes.

c) **l'organisation du travail** de- vrait nous permettre :

- l'exécution maximum en ate- liers ;
- le minimum de temps à la po- se ;

et, en conséquence, il apparaît né- cessaire que le bureau d'études dispose d'un conducteur de tra- vaux (poste occupé) et d'un pré- parateur de fabrications (poste à pourvoir) permettant le maximum de préparation (prévisions, lance- ment) au bureau, pour faciliter l'exécution et le contrôle en ate- liers.

d) **la valeur professionnelle du personnel**. Celui-ci doit être in- formé, documenté sur l'évolu- tion du bâtiment, le perfec- tionnement des techniques de fabrication, etc... Il faut déve- lopper la volonté de perfec- tionnement individuel. Pour ce- la, la Communauté devrait :

- faire participer les cadres à des stages de perfectionnement, les ouvriers à des stages spé- cialisés ;
- développer des cours dans l'en- treprise pour l'ensemble du personnel ;
- aider les efforts individuels par une participation aux frais qu'entraînent les cours du soir, par correspondance, etc... en fonction de leur apport pour la Communauté.

Nous devons, également, tenter l'adjudication et l'exécution de chantiers avec l'utilisation de me- nuiseries préfabriquées, qui nous permettront de juger sur expé- rience.

★ ★

Il reste maintenant que l'appli- cation pratique dépend :

- d'une part, de nos possibilités financières qui sont extrême- ment faibles et des facilités offertes par l'Etat ;
- d'autre part, de la volonté de l'ensemble des sociétaires d'a- méliorer, en permanence, et avec ténacité, par leur travail, leur entreprise communautaire, le plus sûr moyen d'atteindre des conditions de vie meilleures et de s'assurer une stabilité professionnelle.

Réorganisation à la S.C.O.C.E.M. ⁽¹⁾

Rapport du Conseil d'Administration

Nous voici réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 42 des statuts de notre Société pour vous pré- senter un rapport sur la marche des affaires de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 1955 et clos le 31 décembre 1955, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Comme vous avez dû en pren- dre connaissance, notre bilan du 31 décembre 1955, le second de no- tre activité, se solde par une perte nette de 178.001 francs.

Nous nous permettons de sou- ligner que ce résultat tient compte d'une perte sur la vente de l'an- cienne camionnette devenue inuti- lisable « 58.156 fr. », des amortis- sements de l'année qui se sont éle- vés à une somme totale de 349.603 fr., également des intérêts et agios.

L'année 1955 se présente comme celle de la mise en place définitive et celle de l'expérience tant sur le plan professionnel que sur le plan commercial.

Après un premier trimestre où le rendement fut nul, une disci- pline fut acceptée par tous les Compagnons pour obtenir des nor- mes de travail permettant de ré- cupérer ainsi des salaires corres- pondant aux bases ayant servi à l'élaboration des devis pour les travaux engagés.

Ce fut d'ailleurs une obligation lorsque nous nous sommes enga- gés pour les chantiers du C.I.L. et c'est ce chantier qui provoqua le départ de 2 compagnons qui, malheureusement, n'avaient pas compris l'urgence et la nécessité absolue de cette discipline.

De nouveaux compagnons sont venus remplacer les 2 partants et nous avons la certitude que la So- ciété a maintenant la possibilité de faire du bon travail.

Notre carnet de commande est toujours très chargé : 20 maisons à Wasquehal, 4 maisons particu- lières.

Notre clientèle particulière nous apporte pour environ 7.000.000 fr. d'affaires par an et 138 maisons particulières pour le C.I.L. dont nous attendons la confirmation.

Ces marchés traités sur les ba- ses de la série de prix du bâtiment du Nord avec en moyenne des rabais de 10 % inférieurs à ceux de 1955 et représentant en tout un chiffre de 56 millions.

Nous voilà donc prêts sur le plan Entreprise sans oublier que si nous avons fait une communau- té, c'est surtout dans le but d'un développement humain maximum en se servant de l'entreprise pour nous apporter les ressources né- cessaires.

Nous ne pouvons pas nier les progrès de chacun tant sur le plan humain que professionnel depuis la fondation de notre Communau- té.

Progrès obtenus à force de lutte, d'expériences et d'échecs car il faut être juste, les échecs n'ont pas manqué ; il nous ont d'ailleurs permis d'avancer, car chacun d'eux nous a enrichi d'une expé- rience.

Cette expérience nous a amenés à constater qu'il nous fallait sur- tout une grande discipline volon- tairement consentie, un respect des responsabilités ainsi qu'une très grande confiance.

Il nous faut une discipline beau- coup plus ferme et plus consentie que dans une entreprise capitalis- te, étant donnés les liens d'amitiés et de camaraderie qui nous lient, liens qu'il ne faut surtout pas di- minuer.

Cette discipline, de par sa fer- meté, doit nous aider considéra- blement à cette lutte continue contre le capitalisme qui nous en- toure et qui paralyse continuel- lement nos efforts de développe- ment humain en nous obligeant quelquefois à utiliser des moyens qui nous répugnent. Mais nous sommes obligés de lutter à armes égales, si nous voulons obtenir un résultat.

(1) Communauté de 10 travail- leurs, charpente, menuiserie, ébénisterie, située à Roubaix.

Nous avons également entrepris de revoir notre règlement inté- rieur qui naturellement évolue avec la Communauté.

Il est actuellement à l'étude au cours de nos Assemblées de con- tact chaque vendredi.

Comme point principal, nous avons créé :

1° Ce que nous appelons un Conseil Technique composé du responsable général et de trois membres élus à l'unanimité et qui représentent chaque branche de notre activité, Charpente, Menui- serie, Ebénisterie.

Ce Conseil Technique se réunit chaque semaine, le samedi matin de 6 h. 1/2 à 9 heures de façon à prendre le moins de temps pos- sible sur la production.

Il a pour mission de mettre au point en détail tout le travail de la semaine.

De rechercher des moyens de production qui, en obtenant le même rendement et quelquefois un rendement supérieur aux en- treprises capitalistes, tiennent compte au maximum de la per- sonne humaine et de son dévelo- pement.

Ce Conseil Technique est égale- ment qualifié pour sanctionner les Compagnons qui auraient man- qué à la discipline ou qui auraient fauté dans leur travail, soit par une maladresse, soit par un man- que de conscience professionnelle, en ne respectant pas les normes établies.

2° Nous avons aussi créé ce que nous appelons le Conseil Intérieur composé du responsable Général et de 3 membres élus à l'unani- mité.

Ce Conseil se réunit après les heures de travail et sur la deman- de d'un ou plusieurs Compagnons.

Il a pour mission de débattre et de mettre au point toutes les questions humaines purement communautaires :

Questions culturelles, questions d'entraide, mutuelle, sorties, etc...

Il est également qualifié pour sanctionner le ou les Compagnons qui, par leurs actes, auraient pu nuire à la réputation et au bon fonctionnement de la Communau- té.

Il nous est toujours très pénible de sanctionner, mais l'expérience de certains échecs nous a montré que si nous voulons établir au sein de notre Communauté une justi- ce la plus parfaite possible, il nous faut avoir le courage de sanction- ner un Compagnon pour le bien de l'ensemble et par conséquent de lui-même, chose toujours très difficile à établir en toute justice.

Nous avons remarqué que cha- cune des sanctions nous a tou- jours apporté une amélioration, tant sur le plan entreprise que communautaire.

Dans le courant du mois d'oc- tobre 1955, nous avons été amenés à changer nos salaires qui étaient jusqu'à cette date presque éga- liaires avec une différence de 300 fr. par semaine entre le manœu- vre et le responsable général.

Après 3 réunions, nous sommes parvenus à mettre au point et avec l'accord général, une hiérar- chie de salaires de 130 à 210 fr. de l'heure comportant 13 classi- fications.

Ensuite, il a été facile de trou- ver la classification de chaque compagnon.

Nous avons tenu à avoir le plus d'échelons possibles dans cette classification de façon à permettre une montée moins difficile.

Après étude des possibilités ac- tuelles de notre trésorerie, nous avons constaté qu'il serait dange- reux actuellement de nous payer chaque semaine les 55 et 60 heu- res que nous faisons.

Il a donc été décidé avec l'ac- cord de tous que chaque semaine, nous laisserions le produit de 5 heures de travail à la Communau- té, jusqu'au jour où notre tréso- rerie nous permettra de pouvoir toucher notre salaire intégral.

Voici donc en quelques mots les grandes lignes de notre activité durant 1955.

NOTE DE LECTURE

« Le Montreur de Marionnettes », de Paul TILLARD (Editions Julliard).

L'action du « Montreur de Ma- rionnettes », de Paul Tillard, se situe en Chine, avant l'arrivée des communistes. Une Chine meurtrie par une misère de plu- sieurs siècles, par une guerre sans fin et par l'occupation japonaise.

La vie de Liou, le vieux mon- treur de marionnettes, est faite de bien des drames puisqu'il va perdre ses deux fils et sa fille dans des circonstances atroces. Mais il est un artiste : lui seul peut offrir un spectacle au peuple de la rue et c'est là sa fierté, sa raison de vivre. Puis il sera dé- livré par l'armée Rouge. Autour de la figure touchante de Liou, évolue une foule misérable de mendiants, de bateleurs, de petits commerçants, qui s'organisent dans une action clandestine contre l'occupant.

Le livre est daté de Pékin. Paul Tillard y a peut-être rencontré quelques-uns de ses personnages ou leurs semblables : la vieille Yu Pi aux pieds infirmes, le petit aveugle qui apprend avec passion à jouer du violon. C'est cepen- dant bien plus qu'un document car ces héros ont une âme.

C. A.

ENGAGEMENT

Nous rappelons à tous les membres des Communautés que le samedi 23 juin dernier, réunis en Assemblée, les membres des Communautés de Travail qui étaient présents à cette Assem- blée, après avoir discuté des problèmes portés à leur connais- sance par le secrétaire de l'Entente, se sont trouvés d'accord pour admettre la nécessité absolue de maintenir l'Entente et de lui fournir les moyens de continuer son action et qu'ils se sont engagés :

- 1°) à fournir régulièrement les fiches mensuelles ;
- 2°) à fournir les copies des comptes rendus d'Assemblée ;
- 3°) à payer leurs cotisations régulièrement.

ACTIVITÉS DU « SERVICE FORMATION » DE L'ENTENTE

— Définition des responsabilités par le moyen du graphique d'Hymans à la Communauté « ROCHEBRUNE » de Mon- treuil, durant le mois d'octo- bre.

— Pareille définition sera faite en décembre, à la Communauté « REAL XII » de Montreuil.

— Nous préparons en outre, pour janvier, avec le concours d'Henri Desroche, plusieurs causeries qui auront lieu à la Communauté « SOMODEL » de Drancy, sur « L'Histoire du Mouvement Ouvrier ».

— Et des journées d'études sur la « Propriété Sociale » pour la Communauté « R.G. », suivant sa demande.

ON RECHERCHE :

Roger THIRY, 65, rue de la Barre, à LILLE, recher- che associé pour l'exploita- tion d'une attraction enfantine dans un jardin d'en- fants de la ville de LILLE. Cette attraction consiste en un petit train composé de trois wagons et pouvant contenir une cinquantaine d'enfants.

DÉCÈS

Notre camarade, J e a n CHAPPELLIER, Chef de Com- munauté à REAL XII et membre du bureau de l'En- tente, a eu la douleur de per- dre sa mère.

Nous le prions de trouver ici l'expression de notre tris- tesse et de nos condoléances fraternelles.

AUTOUR DES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL

La Cité Castors de Bordeaux donne naissance à une communauté de travail

par
Albert MEISTER

Si les personnes interviewées sont unanimes à dénoncer la crise du Comité Ouvrier du Logement et la perte de son idéal, elles diffèrent quant aux remèdes à y apporter. En particulier elles s'accrochent difficilement à l'idée que l'apport travail tende à être supprimé complètement. « L'idéal n'existe plus. Le COL tend à faire disparaître l'apport travail. On s'oriente vers Baticoop, ce qui est mauvais ; on devrait remplacer l'apport travail par une collaboration des gens à la gestion de l'affaire. Faire collaborer les gens à la compréhension des travaux, aussi au point de vue social, leur dire ce que gagne le manoeuvre, etc... ».

« Sur le deuxième chantier ce n'est plus de copain à copain, on dit Monsieur au responsable ».

« Ici on a été des pionniers. On y a cru. On n'avait pas 30 ans, on quittait le boulot facilement quand il fallait quelqu'un sur le chantier ».

« La formule Castor est une institution périmée. La méthode Castor doit être supprimée. L'apport travail n'est plus nécessaire : il procure plus d'embêtements qu'il n'en apporte. Ici il représente 12 % de coût, sur le deuxième chantier seulement 6 %. C'est embêtant d'avoir le client sur le chantier. Donc il faut supprimer la méthode Castor, arriver à supprimer ces 6 % par l'économie de la gestion directe ».

Mais seuls quelques-uns se rendent compte — justement à notre avis — qu'il y a là une évolution irréversible : « On ne refait pas la cité. Ça n'existe qu'une fois. C'était un moment historique. Les hommes étaient là ; ils ont formé l'œuvre qui les a formés. Au deuxième chantier, ils viennent pour leur maison ; pour créer leur affaire, ils s'adressent à une société qui existe déjà ». Un autre déclare : « Les gars de la deuxième cité n'ont pas eu des responsabilités véritables. Ici on discutait tout ensemble. Le comité ne dégrossissait pas le travail, alors que là tout était prévu, maché avant l'assemblée. Ils étaient sûrs d'aboutir ; c'était moins nerveux au point de vue psychologique » (1).

C'est de la constatation de cette perte de l'idéal qu'est née, chez quelques Castors, l'idée d'une coopérative de production. Bien que n'étant pas une institution de la cité d'habitation il faut en dire quelques mots ici.

La Coopérative de production

Elle constitue une réaction contre l'économisme du COL. On voudrait retourner aux sources : à l'égalitarisme, à l'enthousiasme, au contrôle ouvrier. « Le COL veut seulement construire des logements ». « L'idéal du COL a disparu chez les gars. Ils sont retournés à l'égoïsme primitif. Et pourtant il faut s'élever du système actuel ».

Pratiquement les discussions commencent à se concrétiser à l'occasion du licenciement de deux Castors, ouvriers du COL, en automne 1955. Les Castors de Bordeaux ont, depuis le début de leur aventure, eu des liens étroits avec ceux de Saint-Nazaire où s'est créée une coopérative ouvrière de menuiserie qui devient le modèle de celle-ci.

L'équipe du départ se constitue : huit Castors de Pessac et deux du deuxième chantier. Deux ouvriers menuisiers seulement dont l'un va passer une semaine à Saint-Nazaire pour mieux se rendre compte.

L'activité de la menuiserie a été jugée comme la plus rentable de la région. Mais ce choix est beaucoup plus basé sur la réussite de la coopérative de Saint-Nazaire que sur une étude du marché — très encombré — de la Gironde. De plus, comme à Saint-Nazaire, on désire plus tard s'orienter vers la production des matières plastiques.

Dans une seconde étape tous les compagnons vont ensemble à Bordeaux trouver un bailleur de fonds qui leur avance six cents mille francs. Un propriétaire leur laisse bâtir un local sur son ter-

rain (construction qu'ils sont en train de démonter pour la remonter ailleurs). L'achat de 1,3 millions de machines est garanti par le prêt. Aucun des compagnons n'a encore abandonné son emploi. Tous les samedis et dimanches sont occupés pour démonter et reconstruire le bâtiment.

Ces quelques mots de présentation seraient incomplets si on ne parlait pas des discussions abondantes qui renforcent la cohésion du groupe et en même temps préparent son déchirement.

En effet tous sont d'accord pour proclamer la faillite morale du COL : « En 1948 on était tous des ouvriers. Depuis ce moment-là des gars se sont élevés, les plus intelligents. On a démontré que la formule de gestion ouvrière est vraie. Donc le COL doit être plus général que le logement. A... (le responsable principal) ne juge plus les problèmes humains. Les permanents en viennent seulement à considérer la gestion de l'affaire. Donc on s'est documenté sur les autres COL. ...Baticoop c'est une démonstration de polytechniciens, pas une démonstration ouvrière. Il y a des patrons qui font la même chose : en faisant appel à des entrepreneurs, on ne change rien à la promotion ouvrière » (2).

Individuellement ou en groupes, tous nous ont fait de telles déclarations. Elles ont pour effet de renforcer la cohésion de l'équipe de départ. C'est leur minimum commun. Mais si tous sont d'accord pour faire autre chose que le COL, on ne sait pas comment et c'est ici que les courants antagonistes se dessinent. Pour le moment ce ne sont encore que des attitudes, des opinions détachées de tout fondement matériel (on discute des salaires mais on n'en est pas encore à faire la réparti-

tion). Néanmoins elles permettent de se rendre compte dès maintenant des clivages et des oppositions qui se manifesteront dans le groupe.

Si tous sont à peu près d'accord pour affirmer qu'il ne doit pas y avoir une trop grande différence de salaire entre le sommet et la base de la hiérarchie professionnelle, deux courants se manifestent : celui tendant vers l'égalitarisme entre manuels et intellectuels (« un comptable c'est un ouvrier spécialisé de bureau ») et celui tendant vers une différenciation des salaires selon l'échelle des responsabilités. Echelle qu'il faudrait d'ailleurs définir et qui pour l'instant fait l'objet de beaucoup de discussions.

Le problème de la différenciation des salaires ne peut se résoudre que par sa négation — l'égalitarisme — ou par l'adoption des échelles des conventions collectives. Toutes les dispositions intermédiaires — et c'est là tout un aspect de l'histoire des Communautés de Travail — ne sont que des demi-mesures engendrant des conflits et préparant le recours final aux canons de la société globale.

Les compagnons de ce groupe ne semblent pas assez préparés idéologiquement pour opter en faveur de l'un ou de l'autre des extrêmes : ils rejettent la différenciation trop forte qu'ils ont surtout constatée dans le COL mais ne peuvent personnellement rejeter la petite différenciation qui les sépare du manoeuvre. Pour eux, professionnels, le manoeuvre doit être moins payé mais le directeur ne doit pas être payé beaucoup plus qu'eux ; maintenir la différenciation vers le bas mais la réduire vers le haut (3).

Autre tendance, celle des militants et celle des gestionnaires. Déjà maintenant l'un des compagnons, le seul employé du groupe, se préoccupe des problèmes de marchés, de production, de ges-

tion. A d'autres ces questions semblent étrangères, seule comptant la valeur sociale de l'entreprise et la promotion ouvrière.

« La coopérative vient du fiasco du COL. On ne veut pas accepter ce retour au système capitaliste. Mais ça s'annonce très dur comme départ. On manque d'une tête, d'un gars qui soit capable de mener l'affaire. Même à Nantes et à Saint-Nazaire on a dû adopter l'organisation capitaliste : l'organisation du travail, l'étude des marchés, la hiérarchie dans les salaires. Mais ils discutent le travail périodiquement. Il faudra peut-être adopter ce système au départ et évoluer vers la Communauté plus tard. Mais on se demande s'il est possible de créer des entreprises intermédiaires entre la société qu'on voudrait et la société capitaliste ».

Au total, cette coopérative est un essai de surmonter la crise du COL qui est le cadre constant de référence pour les compagnons. Le fait que seuls deux compagnons pourront travailler dans l'atelier durant les premiers mois (on pense commencer la production cet été) retardera les premiers conflits jusqu'au moment où il faudra faire appel à la main-d'œuvre extérieure, les autres compagnons n'étant pas menuisiers et ne désirant pas tous quitter leur emploi actuel. C'est alors qu'on saura si l'orientation qui semble être donnée au groupe maintenant (« on peut partir des salaires hiérarchisés et si les gars se posent ensuite les problèmes on pourrait arriver à une idée communautaire »), pourra être modifiée ensuite, si une évolution vers la différenciation sociale est réversible ou non.

(1) En fait sur le deuxième chantier le système de liaison par les collecteurs n'a pas fonctionné, et les Castors faisaient les heures prescrites mais pas plus.

(2) Le COL n'est plus une entreprise ouvrière alors que pour les gars conscients, ils ont construit en Castor pour prouver que les ouvriers étaient capables de gérer 200 millions ».

(3) Les mêmes problèmes se posent pour une éventuelle répartition (égalitaire ou différenciée) des bénéfices.

en contact avec elles. Veux-tu faire le nécessaire, d'abord pour lui passer la documentation maison, ensuite pour lui donner les adresses des communautés de sa région, ainsi que le nom des gars auxquels il peut s'adresser. (Son affaire comprend une trentaine de salariés)... »

M. J. GRAILLOT, Paris 15^e

« ...Plusieurs camarades et moi-même voulant constituer une équipe coopérative de construction en bâtiment, j'avais demandé des conseils à l'U.C.E.A.C.T. qui m'a communiqué votre adresse.

Pourriez-vous aussi avoir l'amabilité de me donner tous les renseignements que vous jugeriez utiles à notre entreprise principalement sur le financement au départ ?... »

ETRANGER

Société Coopérative de Production Maritime « ENNAJAH », Mahdia (Tunisie)

« Je viens de lire votre Journal « COMMUNAUTÉ » en passant à Valence (visitant la Communauté BOIMONDAU) et je désirerais le lire davantage.

Aussi, je vous demande de vouloir bien me faire parvenir quelques renseignements sur vos publications... »

CLAVE ANDES, Buenos-Aires

« ...Nous sommes des éditeurs de livres techniques et industriels. Nous avons vu des annonces des « Communautés de Travail » et désirerions en connaître des renseignements, pour nous en occuper dans une de nos prochaines publications.

Nous sommes en train de publier un livre dans lequel nous nous occupons de commenter d'autres formes de travail pratiquées dans d'autres pays, et pour cela nous serons très reconnaissants de tous les renseignements que vous voudriez nous donner... » Hans GOLDBACH, Freiburg/Gunterstal (Allemagne)

« ...vous remercie sincèrement pour votre envoi de trois livres concernant la vie communautaire.

Grâce à cet aimable geste, j'ai pu trouver tous les renseignements nécessaires me mettant en état d'accomplir le travail au sujet des entreprises communautaires avec succès... »

Etudes Sociales, Bruxelles (Belgique)

« ...Nous aimerions établir l'échange régulier entre votre estimée publication et la nôtre ; ceci nous permettrait de signaler, dans notre rubrique « Les idées et les faits sociaux », certaines études que vous publiez... »

Secrétariat international de la J. O.C., Bruxelles (Belgique).

« ...Rentré depuis peu d'une longue tournée de six mois en Amérique Latine, j'ai été sollicité par plusieurs personnes afin de rassembler des informations sur les communautés de travail, comme celles par exemple du type « Boimonda ». Je serais très heureux si vous pouviez me faire parvenir le maximum d'informations utiles à ce sujet... »

« ...Pourrais-je également vous demander d'envoyer une documentation du même genre à M. Antonio du Teil (Journal « Impacto, Guatemala »)... »

M. STANLEY CABB (U.S.A.)

« ...Je viens de lire un bon livre, « All things Common », par Claire Huchet Bishop, qui raconte maintes braves choses des Communautés de Travail en Europe. Avez-vous une revue périodique ?

Nous croyons que ce mouvement a des possibilités aux Etats-Unis, et voudrions étudier un peu vos expériences en France et en Europe... »

Très évidemment, tous les renseignements demandés furent fournis, les contacts nécessaires furent pris et les études demandées entreprises.

(N.D.L.R.)

Quelques lettres de nos lecteurs

FRANCE

M. ABELA, Suresne

« J'aimerais savoir s'il existe une entreprise communautaire dans le Bâtiment et les Travaux publics, comme « Bureau d'Etudes » ou bien « entreprise » d'exécution. Je serais heureux de pouvoir éventuellement m'y joindre.

Je suis ingénieur civil (de Centrale) et j'ai 11 ans de métier. Les entreprises habituelles asservissent l'ingénieur et ont un très mauvais rendement social alors que les besoins sont urgents. Il faudrait essayer d'en sortir. »

M. BOUTELLER, Clichy

« ...Par Pierre CHARRIER de la SETRECO, nous avons reçu quelques camarades et moi l'encouragement à constituer une communauté de travail (branche bâtiment). Te serait-il possible de nous recevoir ?... »

M. DANIEL CHARLES, Houilles

« ...Très intéressé par toutes ces idées, j'aimerais maintenant entrer en relations avec une communauté de travail. Aussi je vous demande de bien vouloir me communiquer l'adresse de tels groupes, résidant de préférence dans le sud de la France... »

M. DUMAS, Clermont-Ferrand

« ...Personnellement, ayant suivi de près pendant un temps la question des Communautés, je pousse à une telle réalisation.

Pourriez-vous, pour ce faire, m'envoyer tous les documents utiles ? Existe-t-il par ailleurs de petites Communautés que nous pourrions visiter avec profit ? Si possible dans le bâtiment... »

M. DUSART, Valenciennes

« ...Voulant avoir des renseignements sur l'organisation et la marche des entreprises communautaires, j'ai recours à votre obligeance et à votre amabilité pour me documenter sur la question, étant très désireux de fonder ce genre d'entreprise (branche bâtiment)... »

M. FRESSYNET, Saint-Chamond

« Je profite de l'occasion pour vous rappeler que depuis ma visite de mai 1955, je ne perds pas de vue votre mouvement.

Je serais désireux de créer ou de m'intégrer dans une communauté de travail dans la branche câble électrique... »

M. GROSBORNE, Nemours

« ...Voilà 4 ans que nous vous avons quittés, mais les nouvelles de ceux qui ont eu le courage de persévérer malgré les revers sont un exemple positif... »

Mme LUKES, Vercheny-le-Haut (Drôme)

« ...Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez nous indiquer les adresses de quelques communautés agricoles ou autres communautés où l'on vit et travaille en commun... »

M. PAYOT Marc, Lyon

« ...J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance des renseignements au sujet des communautés de travail.

A) Structure hiérarchique et sociale ;

B) Organisation en fonction des lois en vigueur en France ;

C) Mode des répartitions des biens de la Communauté ;

D) Quelques chiffres m'indiquant en gros les salaires à différents échelons ;

E) Existe-t-il des communautés sur Lyon et sa proche région. Dans le cas positif, avec qui devrais-je prendre contact ?

Votre adresse m'a été communiquée par le Centre « Economie et Humanisme » de la Tourrette.

Ayant l'intention dans un avenir assez proche, de démarrer une entreprise, il m'est apparu que la forme communautaire était la plus logique... »

M. RAINOIR, Paris 10^e

« J'ai à faire aux problèmes que posent l'existence d'une commu-

nauté dans notre vie économique moderne.

On me dit que vous êtes très au fait de ces questions. Aussi, je désire beaucoup prendre contact avec votre mouvement. »

VIE NOUVELLE, Paris

« ...Nous avons reçu une lettre l'un de nos amis français d'Afrique du Nord, très en contact avec les cadres actuels du Maroc et qui prépare actuellement une étude sur les chances et les difficultés d'une économie coopérative au Maroc, à passer dans « Al Istiqlal » ou dans « Confluent ».

Il nous demande de lui envoyer des documents sérieux sur la doctrine et les réalisations françaises.

Pourriez-vous lui envoyer parmi les documents de votre Revue, ce qui pourrait y avoir d'intéressant par ailleurs ?

C'est un militant qui a une grosse influence et qui peut aider le Mouvement Coopératif là-bas. »

TECHNIC-PHOTO (M. Soubrier) Lyon.

« J'ai eu le plaisir de rencontrer un industriel du Nord, Monsieur assez âgé, qui a dû reprendre son affaire et qui est submergé de soucis et de travail. Je lui ai parlé de « Communauté » et cela l'a fort intéressé, d'autant que je lui ai dit qu'il y en avait plusieurs dans le Nord. Il voudrait entrer

EN VENTE A L'ENTENTE

« Communauté et Vie Cooperative »

PRIX : 450 Fr. franco

Cahiers d'Histoire et de Sociologie de la Coopération

Janvier-Juin 1956 — N° 4

« LES EJIDOS MEXICAINS » de H. INFELD

Prix : 450 francs franco

LE CINÉMA

par Cécile AGAY

● « Elena et les Hommes », de Jean Renoir.

Le dernier film de Jean Renoir est né sous le signe de la fantaisie. Dans cette atmosphère 1900 qu'il affectionne, il imagine une histoire dont l'héroïne est Ingrid Bergmann et qui ne pourrait être aucune autre. Personne n'est féminine, belle et sensible de cette façon-là ! Dans le film, elle s'appelle Elena et elle est une princesse polonaise. Elle croit avoir une mission : aider les hommes à obtenir ce qu'ils veulent. Pour cela il suffit qu'elle leur donne une marguerite. Tous sont follement amoureux d'elle ; est-ce la marguerite, est-ce l'amour qui les aiguillonne dans leurs entreprises ? Le premier devient un musicien célèbre, le deuxième est général (c'est Jean Marais) et pourrait devenir dictateur, le troisième (Mel Ferrer) se dit paresseux, mais au fond, ce qu'il veut, c'est Elena — et il l'aura !

Tout cela n'est que prétexte à des images charmantes : 14 juillet, un ballon dirigeable rompt ses amarres... Puis l'entrain de Jean Renoir diminue, et notre plaisir aussi. Pourtant de bons comiques (Jean Richard, Leo Jouaneau) essaient de conserver au film un rythme rapide. Mais pourquoi Jean Marais a-t-il l'air de s'ennuyer autant ? Et pourquoi la couleur est-elle si mauvaise ?



Maria Schell dans « Gervaise »

● « Gervaise », de René Clément.

En donnant comme titre à son film le nom de « Gervaise » (et non « L'Assommoir », titre du roman de Zola dont il est tiré), le metteur en scène René Clément a voulu indiquer qu'il a fait de son film avant tout l'histoire de Gervaise, la petite blanchisseuse (Maria Schell) qui vient d'arriver à Paris avec les deux enfants qu'elle a eus de Lantier. Celui-ci, paresseux et coureur, l'abandonne bientôt. Nous la retrouvons mariée à Coupeau, un brave ouvrier couvreur. Mais à la suite d'un accident, celui-ci va se mettre à boire. A force d'économies et grâce à l'aide de Goujet, le forgeron, Gervaise a réalisé son rêve : acheter une boutique de blanchisserie. Gervaise est courageuse, mais l'ivrognerie de Coupeau leur sera fatale. Coupeau installe chez lui Lantier qui rôdait dans le quartier. Leur déchéance commence. Dans une crise de délirium, Coupeau saccage la boutique de Gervaise. Gervaise, elle aussi, abandonne alors la lutte et se met à boire.

C'est dans l'ensemble un bon film, mais qui s'élève par moments bien au-dessus de la moyenne. Il y a des morceaux dignes de figurer dans une anthologie du cinéma : ainsi la scène du lavoir, le banquet organisé par Gervaise, la visite du musée par la noce.

René Clément a su rester sobre sans verser dans un naturalisme excessif. Maria Schell est merveilleuse, François Périer (dans un rôle difficile), Armand Mestral, Suzy Delair sont excellents.

● « Picnic », film américain de Joshua Logan.

Dans une paisible petite ville du Kansas, un homme de la ville arrive un jour. Il est pauvre et ne brille guère par ses qualités intellectuelles. En revanche, il a un physique « avantageux ». Il plaît aux jeunes filles un peu naï-

ves et aux vieilles dames sentimentales. En vingt-quatre heures, il va jeter le trouble dans le cœur de Madge, la plus jolie fille du pays qui est déjà fiancée. Au cours d'un gigantesque pique-nique, qui ressemble plutôt à une kermesse, la comédie menacera de tourner en drame. Puis le passant repartira en emmenant Madge.

Film sans prétentions et d'une verve habile. C'est une réussite. Kim Novak continue à ressembler à ces poupées un peu trop jolies et comme pétrées d'un sucre délicat. Mais son talent s'affirme et elle est bien différente de ce qu'elle était dans « L'Homme au Bras d'Or ». William Holden incarne parfaitement le séducteur, lui-même victime de son tempérament. Rosalind Russel, dans le rôle d'une vieille fille que le désir du mariage affolle, est remarquable. Les images du pique-nique sont à l'échelle de ce grand pays d'Amérique et la joie enfantine de tout un peuple d'adultes est contagieuse.



Charles Vanel et Georges Marchal dans « La Mort en ce Jardin »

● « La Mort en ce Jardin », de Luis Bunuel.

Dans une petite république d'Amérique du Sud, le hasard a réuni : un aventurier (Georges Marchal), un chercheur d'or (Charles Vanel) et sa fille qui est muette (Michèle Girardon), une prostituée (Simone Signoret) et une prêtresse (Michel Piccoli). Tous ces personnages disparates et conventionnels sont obligés de fuir ensemble à travers la jungle, liés par la peur et la faim. Bunuel a tourné au Mexique et adapté ce film d'après un roman de J.A. Lacour. On comprend qu'il ait été tenté par un tel sujet. Mais le « Robinson Crusoe » de Bunuel, luttant contre la solitude, avait une certaine grandeur. Ces pauvres fantoches, lâches et désarmés, se débattant pour sauver leur vie, ne m'ont pas émue — malgré de saisissantes images où Bunuel retrouve son génie personnel quelque peu inhumain, mais non sans force : je pense au serpent dévoré par les fourmis, à la longue chevelure de Michèle Girardon (une nouvelle actrice de 17 ans) retenue prisonnière par des lianes...

Mais le dénouement sonne faux, non qu'il soit invraisemblable, mais il est raconté comme s'il s'agissait d'une mystification. Les fugitifs, à bout de forces, découvrent un avion tombé accidentellement et retrouvent ainsi la civilisation. Aussitôt Simone Signoret se met en robe du soir, se fait une mise en plis, se pare enfin pour l'inévitable scène d'amour. C'est alors que le chercheur d'or, devenu fou, se met à tirer sur ces tristes héros, puis se suicide. N'échapperont au massacre que la jeune fille muette et le bel aventurier. Sans doute sont-ils les seuls à avoir la sympathie de Bunuel (et la nôtre) !

Notre ami Delezenne, de Roubaix, dont on lira page 2 des nouvelles sur la transformation de son entreprise en Communauté de Travail, nous fait part des critiques qui lui inspire la lecture de « Communauté ».

On devinera qu'à lire ces critiques, à mon tour, j'éprouve des sentiments divers.

Delezenne flatte et fustige les rédacteurs qu'il divise pour mieux viser, mais que parfois il confond pour mieux atteindre. Et moi aus-

Lorsqu'on lit les articles de Desroche, de Valette ou de quelques autres, on éprouve des sentiments assez divers. D'une part, on admire leur style et leur facilité. D'autre part, on se dit que la plus grande partie de nos compagnons ne les comprendra pas. Et une forte envie vous prend de demander à ces intellectuels d'oublier une partie de leur science littéraire, de remettre les termes scientifiques et d'exprimer plus simplement leurs idées.

TRAVAIL ET LIBERTÉ

Dans le numéro d'Octobre dernier d'« Esprit », François Perroux médite à son tour sur l'expression qui a fait fortune : « Civilisation du Travail ».

Nous reproduisons ci-dessous la conclusion de son article. Bien qu'il ne s'agisse pas précisément de nos « Communautés de Travail ». — François Perroux n'emploie pas, semble-t-il, cette expression dans son sens technique — on pourra constater combien certaines réflexions à notre égard seraient pertinentes et combien elles recoupent parfois notre expérience.

Mais peut-être s'étonnera-t-on qu'en ce moment où, de notre avis à tous, nous sortons enfin de la « crise » que, tous ensemble, nous avons délibérément provoquée l'année dernière, nous citons ces pages que certains trouveront pessimistes. Nous nous accusons les uns les autres trop facilement de pessimisme pour que cette accusation ne soit pas suspecte. Et c'est de faiblesse que, pour ma part, je

« Sans doute fallait-il quelque illusion juvénile pour déduire du travail la Communauté et pour le faire sur un ton un peu trop vibrant d'espérance ! (1)

L'expérience irrécusable vient. On doit un jour reconnaître qu'à n'en pas douter, les Communautés de Travail, les plus étroites et les plus élémentaires, sont le théâtre de tous les conflits humains et que le travail a le pouvoir de séparer autant que celui d'unir. Dans les contes bleus, les Communautés de Travail forment les loyaux compagnons et résonnent de chansons d'atelier. Dans l'usine, dans le bureau modernes, on ne chante pas. Et ainsi que partout ailleurs, sauf éclaircies passagères, les travaux se poursuivent et les jours coulent dans le grincement des refus, des égoïsmes hargneux, des brutalités hypocrites, secrètes et silencieuses, quand ce n'est pas dans le néant des grèves perlées ; M. Krouchtchev (2) en personne nous convie à bien distinguer les Communautés de Travail des « coalitions de fainéants ».

Quant à l'idée de la Communauté de Travail, elle est décevante lorsqu'on la presse un peu. Une société où chaque homme doit travailler, où le principe de la cohésion et de l'unité sociales est l'effort laborieux en vue d'un objet utile, est techniquement et socialement divisée. Entre les tâches, les fonctions, les groupes, la contestation est de règle touchant l'appréciation des rendements, et les rémunérations : il n'est point de mécanique du marché ni de mécanique du plan qui renseigne en toute objectivité sur les niveaux des productivités et des revenus qui y correspondent ; il n'est pas de machine qui procède — s'il est permis de le dire en un langage spécial — à des imputations rigoureuses et nécessaires.

Dans la société qui se fonde sur le travail, dans la civilisation qui prend le travail pour principe, il reste encore que le travail impose des sacrifices en liberté et que la liberté n'est pas un objet mesurable. En revendiquant le loisir, les hommes refusent d'aliéner entièrement leur liberté, de

céder finalement à qui que ce soit ce trésor qui leur est intime et propre ; d'instinct ils sentent, ils savent par réflexion qu'en le perdant, ils se perdraient. Les hommes parlent spontanément le saint langage de la liberté : quelquefois ils le parlent avec une logique réfléchie. Pour leur répondre dans le langage même que les hommes parlent, les pouvoirs ne sauraient leur proposer n'importe quelle œuvre. A ceux qui disent « liberté », les pouvoirs ne sauraient répondre « travail » ou « propriété » ; ni même « voici une œuvre » ; il faut encore qu'ils soient en situation de dire : « Cette œuvre nous libère et libère autrui ». Par delà les œuvres qui désignent des objectifs, les consciences tendues vers la liberté conçoivent les fins, « Construisez un barrage, asséchez des marais, faites une nation, renversez un régime ! » Le pouvoir invente et propose ces signes d'un progrès en liberté qui déborde l'enrichissement et le travail. C'est toujours de l'homme qu'il s'agit en fin de compte et non pas des choses ; c'est son arrachement à la nature qui est en question, son refus de retourner à l'état de chose et de limon.

Dans nos sociétés nationales et industrielles, les pouvoirs jouent à l'ordinaire l'efficacité contre l'universalité. Ils désignent des œuvres collectives au service de l'enrichissement et de la puissance ; ils ruse ainsi avec l'aspiration commune à la liberté et consolident les servitudes en offrant à certains nationaux la domination sur d'autres et aux nationaux la domination sur des peuples temporairement plus faibles. Les pouvoirs prononcent avec gravité : « L'Empire est une question de ventre. Si vous voulez éviter la guerre civile, il vous faut devenir impérialistes ! (3) ». Ils disent aussi : « Enrichissez-vous ». Ils disent encore : « Travaillez pour vous libérer et libérer les opprimés » et ils mentent même en ce dernier cas aussi, quand au nom d'une liberté à terme, dont l'échéance est reculée sans cesse, ils organisent la domination d'esclaves laborieux sur d'autres troupes d'esclaves con-

la soupçonne. Comme je crois qu'on peut suspecter de mépris de la liberté celui que le manque de recettes, garantissant la justice sociale, désespère. Car c'est ce manque (que prouve à nouveau la faillite mondiale des systèmes), qui est la condition même de notre liberté. Qui en est désespéré, est désespéré d'être un homme libre — bien que l'homme libre paraisse souvent, je le sais, jouir du seul pouvoir de juger le mauvais usage qu'il a fait de sa liberté. Puisse notre « crise » nous permettre enfin de penser notre liberté d'une façon moins négative, mais qui ne soit pas non plus trop matériellement positive. Puisse-t-elle surtout aider chacun des optimistes que nous étions à faire de lui-même un homme plus ferme et plus courageux, qui ne soit point à la merci de toutes les déceptions et de toutes les désillusions.

R. V.

damnés au travail. On ne gouverne les hommes qu'au nom de la liberté et le commandement se juge dans une expérience très concrète.

L'homme est ainsi fait qu'il ne peut finalement, sans abdiquer, acquiescer à une œuvre qui ne soit pas l'accomplissement de son être propre ; le chef-d'œuvre de l'homme, c'est l'homme même ; l'homme n'est maître de son œuvre que lorsqu'il est maître de soi.

Mais l'homme de la liberté est aussi différent qu'il est possible d'un échantillon individuel. Il ne peut prendre conscience de sa condition d'homme sans la reconnaître, dans la même démarche, en chacun de ses semblables ; il ne peut se découvrir libre sans découvrir que chaque homme qu'il rencontre ou qu'il conçoit est libre ; il ne peut se créer lui-même en tant qu'homme, sinon en attribuant à tout homme le droit et la capacité de se créer. L'œuvre collective qui qualifie l'homme consiste à se créer, en même temps qu'il met tous les autres en état de se créer eux aussi.

Le progrès par les œuvres est un progrès en liberté ; la seule liberté imprime aux œuvres un sens universel par excellence ; l'au-delà du travail humain est la liberté de chaque homme et de tous les hommes.

★ ★

En nous faisant parcourir à sa suite l'itinéraire qui, traversant les civilisations de l'argent et du travail, découvre les perspectives sans limites de la création et de la liberté, Jean Lacroix nous confie un message indispensable à chacun de nous et à ces sociétés barbares qui nous transforment en bourreaux et en victimes.

La portée de ce message est telle, telle est son urgence qu'après l'avoir médité en chacun de ses éléments, on éprouve le besoin de le rassembler et de rendre sensible son mouvement essentiel.

Le philosophe a écouté avec humilité, piété et scrupule une voix impérieuse et sublime ; elle ne récite pas la légende des siècles ; elle énonce le sens le plus exaltant de leur histoire véritable.

« Pour vous tirer des servitudes de l'argent, pour vous arracher aux torpœurs de l'enrichissement, je ne puis vous offrir que le travail.

« Je rends léger ce joug nouveau en faisant souffler l'esprit de création. Mais qu'est-il, cet esprit, sans une œuvre qui l'atteste ? Et l'œuvre, que serait-elle, si elle n'accomplissait pas l'ouvrier ?

« J'ai mes masques et mes ruses ; ma vérité peu à peu se dévoile. Je feins d'exercer des pouvoirs successifs et distincts ; mais je ne possède jamais qu'une seule et indivisible vérité : je tire d'un chaos inerte et sanglant les chances et les figures de votre liberté personnelle et commune.

« Mon nom est Civilisation ».

Ainsi parle-t-elle.

Indociles à ceux qui célèbrent son culte dignement, tremblons qu'elle ne quitte nos séjours.

François PERROUX.

(1) Capitalisme et Communauté de Travail, Paris, 1934. — Ouvrage de l'auteur auquel il fait allusion. (N.D.L.R.)

(2) Rapport au XX^e Congrès du Parti Communiste, « Les fainéants coalisés ».

(3) Cecil Rhodes, 1895, cité par R. Schnerb, Le XIX^e siècle, l'apogée de l'expansion économique, 1815-1914, page 534.

Critique des abonnés

si, de fortes envies me prennent...

Mieux vaut sans doute avouer, pour tenter d'en faire profit, que ses critiques rejoignent celles des

compagnons des Communautés du Nord, recueillies dans la dernière tournée. Muselet, de la Communauté Boulonnaise de Distribution, trouve, pour sa part, le journal « peu intéressant » pour les compagnons eux-mêmes. « Les articles, dit-il, sont trop « durs », pas assez à la portée de l'ouvrier ». Et il estime qu'il y aurait quelque chose à faire pour rendre le journal plus intéressant. Envois d'articles par les Communautés, par exemple.

Soit dit sans trop insister, cette idée que tous partagent, nous est déjà venue. Ce sont les articles promis qui tardent à le faire.

Sans nous lasser, nous avons réclamé des articles et des informations. Nous commençons à en obtenir comme on le verra dans ce numéro. Et nous continuons d'en solliciter en même temps que nous sollicitons, à l'occasion des critiques de Delezenne, les avis des compagnons des Communautés et des abonnés extérieurs. « Que pensez-vous du Journal ? » Nous aimerions que chacun nous dise ce qu'il en pense.

R. V.

SIMPLICITÉ

Ou bien « Communauté » vise surtout les communautaires, ou bien il veut prendre place parmi les revues purement intellectuelles ? Dans ce dernier cas, quelle impression aura le brave ouvrier qui lira péniblement ou qui ne finira pas la lecture de l'article trop ardu pour lui ?

Je veux bien, pour ma part, que de « beaux articles » paraissent. Mais je demande instamment que ces articles soient tra-

duits aussitôt en langage simple, avec un vocabulaire élémentaire.

Les idées de Valette, plus accessibles que celles de Desroche, sont très souvent près de la réalité. Exprimées comme il le fait, elles perdent de leur portée précisément sur ceux qui auraient le plus besoin de s'en inspirer.

Mais est-il possible aux intellectuels de redevenir simples comme je le souhaite ?

DELEZENNE.

FIN DE LA "CRISE DES COMMUNAUTÉS"

Le Docteur W.-P. WATKINS, directeur de l'Alliance Coopérative Internationale souligne l'originalité des Communautés de Travail

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous de très larges extraits de l'article de W.P. Watkins, directeur de l'Alliance Coopérative Internationale, paru dans le « Co-Operator's Year Book » de 1956 (Annuaire Coopératif).

M. Watkins, cherchant à préciser la place de la Coopérative de Production dans le mouvement coopératif international, mentionne expressément nos Communautés de Travail en soulignant leur originalité, qu'il juge précieuse pour le monde du travail.

L'Alliance Coopérative Internationale a déjà pris

Il y a presque un demi-siècle, le Dr C.R. Fray, écrivant dans « Co-operation at Home and Abroad », sa remarquable étude sur le Mouvement Coopératif international, remarquait que « tandis que d'autres formes de la Coopération pouvaient montrer le triomphe irrésistible de l'union sur l'isolement, la coopérative de production prouvait seulement les tentatives vaillantes de travailleurs pour s'élever au-dessus d'eux-mêmes ».

Il pourrait aujourd'hui réviser ce jugement. Peu de membres des coopératives de consommation parleraient aujourd'hui avec assurance du triomphe irrésistible de leur Mouvement. Et les coopératives de production qui ont survécu témoignent d'autre chose que de l'amélioration du statut industriel de leurs membres.

Néanmoins, en Angleterre et dans la plupart des autres pays où la production coopérative existe, elle est statistiquement moins importante que la coopération agricole et surtout que la coopération de consommation. Là où les organisations de consommation peuvent prétendre dépasser 60 millions de membres et les organisations d'agriculture atteindre probablement 40 millions parmi les 118 millions que comptent tous les mouvements coopératifs affiliés à l'Alliance Coopérative Internationale, les coopératives de production comptent moins d'un million de membres. Mais ces chiffres sous-estiment l'importance réelle des coopératives de production. Il y a des sociétés de ce type, comme par exemple en U.R.S.S., qui sont connues de l'I.C.A., mais qui n'y sont pas affiliées. Il y en a sans doute d'autres, dans différents pays, qui ne sont pas connues encore de l'Alliance.

Malgré son infériorité numérique, la coopérative de production est une des formes classiques de la coopération qui conserve sa valeur aujourd'hui et qui peut être d'une valeur encore plus grande demain. Elle continue à tenir sa place de droit dans l'Alliance Coopérative Internationale parce qu'elle fournit une contribution personnelle et originale qui est indispensable au progrès social et économique. Quelle que soit la raison de l'inefficacité apparente de cette forme de coopération dans les pays de langue anglaise, un champ plus vaste d'observation révèle des œuvres qui sont significatives, du double point de vue de la quantité et de la qualité.

En France, l'esprit de démocratie dans l'entreprise a trouvé à s'exprimer autrement que par la simple constitution d'une coopérative de production.

Pendant les dix ou douze dernières années, un mouvement pour lequel la production coopérative sert de base économique aux activités sociales, a pris en France une certaine extension. C'est le mouvement des Communautés de Travail. Israël a déjà familiarisé le monde avec la Communauté basée sur l'agriculture. Ce nouveau mouvement, dirigé par une Fédération qui s'est unie à l'Alliance Coopérative Internationale, il y a près de deux ans, consiste en Communautés basées sur l'industrie.

On a depuis longtemps reconnu que la valeur spéciale et la signification des coopératives de production est actuellement et potentiellement beaucoup plus grande que leurs réalisations matérielles. L'Alliance Coopérative Internationale a, pour cette raison, formé juste avant la dernière guerre un Comité auxiliaire spécial pour l'étude internationale des problèmes de cette forme de coopération, en même temps que ceux des sociétés artisanales qui

des mesures, rappelle le Dr Watkins, pour attirer l'attention du directeur général du Bureau International du Travail, sur la valeur que présente l'expérience des Communautés de Travail.

A cette occasion, il est bon de rappeler à tous nos camarades et amis que l'ENTENTE COMMUNAUTAIRE, Fédération des Communautés de Travail, est membre depuis deux ans environ de l'Alliance Coopérative Internationale qui, après examen de sa candidature, l'a admise dans son sein, comme un membre original du mouvement coopératif.

« COMMUNAUTÉ ».

que les coopératives de production elles-mêmes ont un peu oublié que leur tâche n'est pas simplement d'expédier des marchandises, mais, ainsi que l'a dit le Dr Fauquet, de faire des hommes responsables et conscients de leur solidarité. L'I.C.A. a déjà pris des mesures pour attirer l'attention du directeur général sur l'expérience des Communautés de Travail.

Il faut admettre que les difficultés des coopératives communautaires sont grandes et complexes. Elles ont à résoudre les problèmes techniques de leur industrie en même temps que des problèmes délicats de relations humaines. Mais c'est, naturellement, leur grand mérite du point de vue coopératif quand elles réussissent ou même lorsqu'elles ne réussissent pas entièrement, dans leur tentative pour appliquer les principes coopératifs, si cette tentative est honnête et sincère.

La coopération, c'est essentiellement des séries de problèmes sur les rapports humains, et elle remporte son véritable succès quand elle forme des coopérateurs d'une plus grande valeur morale, avec des attitudes socialement meilleures, avec des sympathies plus grandes et une humanité plus riche que celle de leurs prédécesseurs.

Les Communautés au 3^e Congrès de Sociologie d'Amsterdam

Invitées par le Centre National de la Recherche Scientifique, les Communautés de Travail ont été représentées à ce Congrès par notre Président, MERMOZ, par Henri DESROCHE, directeur du B.E.C.C., et Joffre DUMAZEDIER, de Peuple et Culture, responsable et inspirateur des méthodes d'éducation des adultes à Boimondau.

Ce Congrès avait pour thème : « Le Problème des changements sociaux au XX^e siècle ».

Voici d'ailleurs le programme de ce Congrès :

SECTION I : Introduction générale

1. — Sociologie et changements sociaux
2. — Facteurs des changements sociaux
3. — La loi et les changements sociaux
4. — Morale et changements sociaux

SECTION II : Changements dans les structures économiques

1. — Changements dans l'organisation industrielle
2. — Changements dans les relations de propriété.

SECTION III : Changements dans la structure des classes

1. — Vue générale
2. — Mobilité sociale et structure de classe
3. — Classes sociales et idéologie

SECTION IV : Changements dans la famille

1. — Vue générale
2. — La famille occidentale
3. — La famille asiatique

SECTION V : Changements d'éducation (en tenant spécialement compte de la mobilité sociale)

1. — Vue générale
2. — Education et mobilité sociale en Afrique

SECTION VI : Inter-relations des changements dans les différentes couches sociales.

Joffre DUMAZEDIER a fait une remarquable intervention sur l'organisation socio-culturelle des Collectivités industrielles et a donné comme exemple l'effort éducatif des Communautés de Travail (particulièrement Boimondau). DUMAZEDIER a d'ailleurs provoqué une réunion de sociologues s'intéressant aux Communautés. Cette réunion, hors Congrès, a groupé 22 chercheurs, professeurs et savants de 11 pays (en particulier Yougoslaves, Indiens, Roumains, Polonais, Suisses et Anglais).

Henri DESROCHES a réuni une vingtaine de sociologues communautaires le dimanche où, ensemble, ils ont discuté les problèmes de Sociologie de la Coopération. C'était en fait l'Assemblée générale de l'International Council of Research in Sociology of Cooperation. MEISTER, VALETTE, DESROCHE et MERMOZ assistaient à cette assemblée qui a renouvelé son bureau international. MERMOZ a été nommé membre du Conseil.

Marcel MERMOZ a fait, lors de la 2^e séance plénière qui était consacrée aux « Changements dans l'organisation industrielle » un exposé sur l'expérience, le fonctionnement, les principes et les structures des Communautés de Travail françaises. Cet exposé a été publié dans le tome II des Documents du Congrès. A la suite de cet exposé, des contacts avec une quarantaine de sociologues et savants de tous les pays ont eu lieu. On peut noter l'estime, l'intérêt portés à nos expériences par les économistes et les savants de Pologne, Yougoslavie, Hongrie, Roumanie. Il est incontestable que la présence des trois représentants des Communautés de Travail françaises à ce 3^e Congrès Mondial de Sociologie, aura des répercussions importantes parmi les 540 savants, économistes, sociologues, industriels, légistes de plus de 44 nations. De précieux contacts ont été établis. Nous sommes invités en Belgique, en Italie, en Yougoslavie pour y présenter nos expériences et nos idées.

Les Coopératives de Consommation rendent hommage à l'effort de recherche entrepris par les Communautés

Dans le numéro d'octobre de Coopération, revue mensuelle des coopératives de consommation, Claude Vienney, sous le titre « Etudes Coopératives », publie un premier article, que deux autres suivront, et dont l'ensemble constituera une analyse des travaux économiques et sociologiques récents.

Claude Vienney rappelle que « l'essentiel des recherches actuelles pour une « sociologie de la coopération » gravite autour du « Bureau d'Etudes Coopératives et Communautaires », dont nous avons déjà eu l'occasion de présenter très sommairement les travaux dans ces colonnes. Créé par un groupe de sociologues, en liaison avec l'Entente Communautaire, cet organisme a pour but, d'une part, de rassembler toute la documentation disponible, d'autre

part, de mener des recherches historiques ou sociologiques sur les groupes anciens et actuels ».

Après une brève analyse des thèses d'Henrik Infield, et des travaux d'Henri Desroche et d'Albert Meister, Claude Vienney, dans le chapitre « Applications Communautaires », rend hommage à l'effort que les Communautés de Travail ont accompli pour définir clairement leurs méthodes et leurs buts et accorde toute son attention à l'enquête sur la propriété sociale que nous avons entreprise. Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous une grande partie de son article dont l'encouragement clairvoyant est très précieux pour nous. Nous ne cachons pas le plaisir que nous avons de voir, sitôt lancée, cette enquête trouver des échos favorables.

Applications communautaires d'Etudes Coopératives

...Le décalage ainsi constaté entre les projets latents de « sociétés autonomes » et les réticences des individus à s'engager trop profondément dans UN SEUL groupe a donc provoqué un réexamen doctrinal, qui fut pris très au sérieux par les responsables du Mouvement Communautaire; avec l'aide du Bureau d'Etudes, ils firent le tour de tous les aspects de la crise, pour comprendre finalement que les Communautés ne pouvaient pas trouver en ELES-MEMES tous les moyens de la résoudre. Si l'intégration des membres dans le groupe est en effet une condition de bon fonctionnement de la Communauté, elle n'est pas un but en soi; la véritable « intégration coopérative » doit être recherchée dans plusieurs voies, et non uniquement dans le sens de la multi-fonctionnalité.

De ces recherches collectives, il résulte qu'il est peut-être moins important de multiplier les activités du groupe que d'organiser des liaisons multiples entre ce groupe et d'autres organismes coopératifs ou non.

NOUS AVONS DIT QU'IL S'AGISSAIT DE RECHERCHE COLLECTIVE; CE CARACTERE EST PROBABLEMENT LE MEILLEUR GAGE DE FECONDITE DES TRAVAUX A VENIR, QUI VONT SE CONCENTRER DANS LES PROCHAINS MOIS SUR LES PROBLEMES DE LA PROPRIÉTÉ SOCIALE. Nous concluons donc sur ce point en reproduisant quelques passages de la résolution votée au cours d'une journée d'études récente de l'Entente Communautaire :

« Les représentants des Communautés de Travail, constatant que le développement humain des membres — but des fondateurs — semble devoir s'accomplir non seulement par les moyens propres et intérieurs à la Communauté, mais aussi par les moyens divers offerts par d'autres groupes dont le complément s'avère nécessaire et libérateur.

« Considérant que ce transfert d'activité doit faciliter et nécessiter d'autant plus l'application de la Communauté à ses buts spécifiques : réalisation à partir d'une cellule de production d'une économie collective.

« Décident de faire de cette application l'objet d'un effort continu et réfléchi pour l'ensemble des Communautés adhérentes à l'Entente.

« Proposent de centrer le premier cycle de cet effort sur la question de la propriété sociale (...) ».

★

Que retenir de cette analyse rapide ?

Tout d'abord, saluons le sérieux esprit de recherche dont ont su faire preuve les responsables des Communautés de Travail; on a pu hausser les épaules lorsque débute leur expérience, et crier à l'utopie... ou au « collectivisme ». Après dix ans d'expérience, grâce à leur lucidité et au courage dont ils ont fait preuve, ils sont aujourd'hui bien armés pour définir

plus clairement leurs buts et leurs méthodes. On ne peut donc que les encourager dans leurs nouvelles recherches.

En ce qui concerne, d'autre part, la « théorie coopérative », un certain nombre de mythes ont été écartés, si bien que les voies sont ouvertes pour analyser, à propos de chaque problème, ce que peut apporter l'association coopérative en tant que telle et ce qu'elle doit engager ses membres à chercher en dehors d'elle, mais en liaison avec elle.

Claude VIENNEY.

CONFÉRENCES ET ENTRETIENS DE M. Marcel MERMOZ EN BELGIQUE

Invité par différentes organisations belges, Marcel Mermoz, président de l'Entente, a donné, le mois dernier, quelques conférences en Belgique et eu quelques entretiens avec différentes personnalités.

Voici la liste de ces conférences et entretiens :

JEUDI 18 OCTOBRE :
MONS, Maison du Peuple.
A 17 h. 30 : Entretien avec un groupe de syndicalistes.

VENDREDI 19 OCTOBRE :
MONS, Maison du Peuple.
A 19 heures : Conférence : « Quinze années d'expérience de gestion ouvrière », en collaboration avec le Cercle Local d'Education Ouvrière.

SAMEDI 20 OCTOBRE :
CHARLEROI, Maison du Peuple.

A 10 h. 30 : Entretien avec des syndicalistes.

A 15 heures : Entretien avec des coopérateurs.

A 18 heures : Conférence publique : « Quinze années d'expérience de gestion ouvrière ».

DIMANCHE 21 OCTOBRE :
LA HESTRE, Siège des Mutualités Socialistes.
De 9 heures à midi 30 : Conférence et entretiens.

MARDI 23 OCTOBRE :
CHARLEROI, Salle de réunions de la Chambre de Commerce (1^{er} étage), en collaboration avec le Conseil Economique Wallon.
A 17 h. 30 : Exposé et entretiens avec des industriels, des syndicalistes, etc...

MERCREDI 24 OCTOBRE :
BRUXELLES, Siège du Commissariat Général à la Promotion du Travail, 58, rue Belliard.

A 16 h. 30 : Entretien avec des syndicalistes, coopérateurs, des industriels, etc...

A 20 heures : Conférence publique : « Quinze années d'expérience de gestion ouvrière ».

Le Gérant :
Claude BELMAS

Imprimerie Jeanne-d'Arc — Gien
Dépôt légal 4^e trimestre 1956